



## INTERVIEW JEAN-LUC POULAIN

PRÉSIDENT DU SALON  
INTERNATIONAL DE  
L'AGRICULTURE (SIA)

**“L'homme fort  
du Salon  
de l'agriculture  
depuis 16 ans”**

## DOSSIERS

Agriculture  
Maladies rares  
Industrie du luxe

## MOUVEMENTS

Nominations, Missions  
**Le Gouvernement au complet  
de Gabriel Attal**

# Le citoyen, premier employeur à domicile de France.



**rFepem**

Particuliers. Employeurs.  
Citoyens.

# Édito

La  
Revue  
du

## Trombinoscope

### Éditeur

François-Xavier d'Aillières  
fxdailieres@trombinoscope.com

### DOCUMENTALISTE

Isabelle Hay  
ihay@trombinoscope.com

### Sylvain Ragot

sragot@trombinoscope.com

### RÉDACTION

Stéphanie Fontaine  
sfontaine@trombinoscope.com

### PUBLICITÉ

Directrice de clientèle  
Delphine Léguillon  
dleguillon@trombinoscope.com

### Responsable Business Développement

Jérôme Oysel  
joysel@trombinoscope.com

### MAQUETTE

Delphine Léguillon

### ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II  
et Revue : 445 €H.T.  
Tél. 03 27 56 38 57  
trombinoscope@public.fr

**LE TROMBINOSCOPE**  
L'information professionnelle du monde politique

SAS au capital de 20.000 euros  
922 389 929 RCS Nanterre  
TROMBIMEDIA  
Le Trombinoscope  
5 rue d'Amboise  
75002 Paris  
Tél. : 01 76 21 40 10  
Dépôt légal à parution  
ISSN 2266 5587  
Président : Alexandre FARRO

### IMPRESSION

Printcorp

## Le Gouvernement Attal, allégorie

**L**e célèbre dramaturge Sacha Guitry considérerait un gouvernement qui tombe comme une pièce qui s'en va de l'affiche, et celui qui le remplace comme une comédie nouvelle. Le remaniement qu'Emmanuel Macron vient de proposer aux Français évoque, par bien des aspects, le remplacement d'un spectacle boudé par le public par une nouvelle représentation, avec des personnages plus fringants.

Le choix du "prodige" Gabriel Attal devrait attirer les foules. Le jeune premier a été choisi pour sa popularité. Elle s'usera fatalement dans ce qu'il est convenu d'appeler "l'enfer de Matignon", mais il s'agissait de relancer l'intérêt du public pour un second quinquennat déjà à bout de souffle, après à peine dix-huit mois. Alors qu'il n'est jamais aisé de congédier une femme sans passer pour un épouvantable machiste, la nouvelle tête d'affiche a fait oublier sa prédécesseure dans la seconde où il a été nommé. La presse enthousiaste lui a d'emblée tressé des lauriers. Ses premiers pas au Palais Bourbon ont été jugés réussis par les spectateurs, malgré un débit de mitraille. Mais aura-t-il l'endurance qui lui permette de tenir au fil des représentations?

Le retour sur scène de l'ancienne égérie de Nicolas Sarkozy Rachida Dati, que l'on n'avait pas vue sur les planches depuis quinze ans, devrait permettre d'élargir le public, bien au-delà du 7ème arrondissement de Paris. Missionnée pour mettre un coup de pied dans la fourmière de la culture, l'impétueuse quinquagénaire, poursuivie en justice pour une sombre affaire de corruption passive et de trafic d'influence passif, offrira sans doute les moments les plus palpitants de cette nouvelle pièce.

L'éphémère ministre de l'Education nationale Amélie Oudéa-Castéra n'est pas vraiment entrée dans son rôle, et a été remplacée. Tandis que les acteurs les plus chevronnés de la première troupe (Bruno Le Maire, Gérald Darmanin, Eric Dupond-Moretti), qui ont signé pour une nouvelle saison, ont très vite retrouvé leurs marques.

En revanche, les seconds rôles qui, comme les jeunes Rima Abdul Malak ou Clément Beaune, ont contribué à l'échec de la première pièce en ne respectant pas leur texte, ne remonteront pas sur les planches. Derrière le rideau, le créateur est resté le même. Concentré sur le casting, il vient de délivrer le canevas de cette nouvelle pièce, dont nul ne sait dire s'il s'agira d'une comédie ou d'une tragédie. ●



### Nathalie Segaines

Journaliste au service politique du journal *Le Monde*  
Présidente de l'Association de la presse ministérielle (APM)

# Cette publicité agit pour nos territoires.

**Vous aussi, relocalisez  
vos investissements publicitaires.**

Élue *Agence Média Indépendante de l'année* (*The Media Leader\_FR*) pour son action en faveur des territoires et de la relocalisation média, et cofondatrice de l'association *Les Relocalisateurs*, l'agence média CoSpirit accompagne depuis 30 ans les annonceurs à communiquer plus efficacement en réallouant une partie de leurs investissements publicitaires dans les médias locaux et nationaux, garantissant ainsi un impact positif sur la vie économique et démocratique de nos territoires.

**M**

**Agence Média  
Indépendante  
de l'année**

**2024**



**COSPIRiT**  
GROUPE

# Sommaire

Février 2024

4

## Interview

**Jean-Luc Poulain**

Président du Salon international de l'agriculture (SIA)

« L'homme fort du Salon de l'agriculture depuis 16 ans »



## 6 Agriculture

- 7 La France face au défi alimentaire mondial. *Nicolas FORISSIER*
- 8 Nous avons la responsabilité de concilier transition énergétique et protection de notre souveraineté alimentaire. *Pascal LECAMP*
- 9 Ecophyto : analyse d'un échec collectif, 26 propositions pour réussir en 2030. *Dominique POTIER*
- 10 Le plus grand des défis agricoles, c'est le défi démographique. *Jérémy DECERLE*
- 12 En renouant avec la compétitivité, l'agriculture gagnera en attractivité et en résilience. *Arnaud ROUSSEAU*
- 13 Le défi du renouvellement des générations en agriculture : l'accès à un outil économique viable ! *Nicolas TURQUOIS*
- 14 Pour un vrai modèle économique agricole ! *Julien DIVE*
- 15 Pour une véritable transition de notre modèle agricole, accompagnons les agriculteurs. *Jean-Claude TISSOT*
- 16 Protéger les terres agricoles en intégrant les zones de non-traitement dans les nouveaux espaces urbanisés. *Anne-Sophie ROMAGNY*
- 17 L'agriculture française au cœur de notre alimentation et de la transition écologique. *Christian KLINGER*
- 18 Aujourd'hui, il n'y a pas UN malaise paysan mais DES malaises paysans. *Sébastien PLA*
- 19 Pour un abattage de proximité. *Loïc PRUD'HOMME*



## 21 Maladies rares

- 22 Les maladies rares : un monde de pionniers. *Philippe BERTA*
- 24 Un nouveau plan pour aller plus loin et donner des réponses tangibles aux patients. *Guillaume CANAUD*
- 25 L'accessibilité aux innovations médicamenteuses : une vraie problématique pour le traitement des maladies rares. *Annick BILLON*
- 26 En finir avec l'errance diagnostique qui plonge les patients et leurs aidants dans un tunnel infernal. *Yannick NEUDER*
- 28 Le temps de l'administratif n'est pas le temps du malade ! *Stéphane VIRY*
- 29 L'ANR : un soutien majeur pour la recherche sur les maladies rares. *Philippe BOUVET*

## 30 Industrie du luxe

- 31 Le luxe en France : des savoir-faire inégaux. *Annie GENEVARD*
- 32 L'industrie du luxe fait rayonner la France des territoires. *Laurent CROIZIER*
- 32 Bonne nouvelle : le luxe se porte bien ! *Joëlle MELIN*
- 33 Luxe, charme et prospérité (ou les atouts d'une industrie de pointe à forte valeur ajoutée). *Dominique ESTROSI SASSONE*
- 34 L'industrie du luxe en France : un exemple pour notre commerce extérieur ? *Olivier RIETMANN*

## 35 Missions, Nominations, Élections

- 37 Présidence de la République
- 38 Gouvernement
- 53 Parlement
- 54 Autorités administratives indépendantes
- 55 Union européenne
- 57 Collectivité d'Outre-mer, Conseils départementaux
- 58 Communes, intercommunalités
- 59 Association d'élus, Préfectures de régions
- 60 Préfectures de départements
- 64 Santé
- 65 Fondations, fédérations, Affaires publiques
- 66 Autres mouvements

# JEAN-LUC POULAIN

Président du Salon international de l'agriculture (SIA)  
Président du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca)

## « L'homme fort du Salon de l'agriculture depuis 16 ans »

A la tête du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca), structure propriétaire du Salon de l'agriculture, ainsi que du Salon du cheval, Jean-Luc Poulain se prépare à passer la main, avec le sentiment du devoir accompli. En attendant, le céréalier se dit très préoccupé par la situation actuelle.

*Interview réalisée par Stéphanie Fontaine*

**Q** u'est-ce qui fait que ce salon est un rendez-vous incontournable, à la fois populaire, politique et professionnel ?

La mayonnaise a en effet pris il y a des décennies. On est ainsi le 1er salon français, et alors que nos collègues grands salons sont en souffrance, pas nous. Il faut comprendre qu'un lien s'est sans doute distendu entre le monde agricole et les Français, qui n'ont plus vraiment l'occasion de rentrer dans les exploitations. Malgré tout, ils ont besoin de savoir ce qu'il s'y passe. Et c'est vrai que l'agriculture évolue vite : celle d'aujourd'hui ne ressemble plus du tout à ce qu'elle était il y a 40 ou même 20 ans. Le Salon est aussi devenu un temps d'échanges avec les politiques. Un temps, je l'espère salutaire, même si j'ai des doutes. Beaucoup viennent dans un objectif électoral, je ne m'y trompe pas. Maintenant, ils restent tous les bienvenus.

**A la tête de ce salon depuis 2008, vous avez annoncé que vous ne finiriez pas votre mandat et que cette 60e édition serait votre dernière... Le rôle de président est-il si épuisant ?**

Vous savez, il y a la passion et la raison : la passion fait que j'aimerais certainement rester, mais la raison me dicte de partir. Et je respecte surtout l'engagement que j'ai pris au moment de ma réélection : deux mandats de 6 ans, plus un demi-mandat, cela suffit. Le fait que ce soit la 60e édition, c'est, je pense, le bon moment. Et j'espère bien partir avec le sentiment du devoir accompli.

**A ce stade, comment le vivez-vous ?**

Pour l'instant, ce n'est pas tant le fait que ce soit mon dernier salon qui me préoccupe, mais bien la crise agricole ! Je ne suis pas inquiet pour le SIA - peut-être à tort d'ailleurs -, mais je le suis pour l'avenir de l'agriculture dans ce pays. Quand on voit la démographie agricole - pour rappel, 55% des agriculteurs vont partir dans les 10 ans -, on se demande ce qu'il va rester. Quelle souveraineté alimentaire va-t-on laisser à nos concitoyens dans ces conditions ? Avec quelles productions ? Ce sont ces questions qui me taraudent aujourd'hui.

**Le Gouvernement semble avoir fini par prendre très au sérieux vos revendications...**

On a certes un nouveau Premier ministre qui fait preuve de bonne volonté, mais les paroles, on en a marre, ce que l'on veut, ce sont des actes ! On ne va pas lui faire de procès d'intention, mais on

attend du concret. Gabriel Attal a parlé de ce qu'il pourrait faire au niveau national, on espère surtout que cela suive à Bruxelles. Le choc de simplification, c'est au niveau européen qu'on en a besoin. Sans cela, on ne s'en sortira pas.

**Concrètement, qu'est-ce qu'il ne va pas ?**

On est dans des non-sens permanents. Je ne parle pas au nom des organisations syndicales, je parle en mon nom en tant qu'exploitant agricole. On nous demande d'avoir un bilan carbone favorable mais on veut nous interdire le glyphosate. Moi-même, j'essaie de moins l'utiliser. Mais la contrepartie, c'est que je dois travailler mes terres beaucoup plus souvent après la récolte, en attendant le prochain semis, pour éviter aux vivaces de se reproduire. Or, qu'est-ce que je fais quand je travaille mes terres ? Je consomme du Gazole non-routier (GNR), que les pouvoirs publics veulent davantage taxer ! Je crois que l'écologie est une affaire très sérieuse, mais il faut la confier à des scientifiques, car là, on nage en plein amateurisme.

**Que pensez-vous des toutes dernières annonces, qui prévoient donc bien des simplifications administratives et la détaxation du GNR, ainsi que du projet de loi visant à favoriser la reprise d'exploitations agricoles ?**

Les annonces sont pleines de bonnes intentions mais je ne suis pas sûr que le concret de celles-ci permette aux bonnes intentions de se concrétiser. Je pense aux agriculteurs bio - et ne croyez pas que je sois anti-bio, je dois être le 1er président de chambre à avoir embauché un ingénieur bio il y a 20 ans dans l'Oise... Depuis quelques temps, on sait qu'on envoie les gens dans le mur, malgré tout, on continue de les envoyer dans le mur ! Alors est-ce que les mesures prises en faveur du bio sont bonnes ? Forcément, on ne peut qu'en penser du bien. Mais vu dans l'état où sont ces collègues, on sait très bien qu'en cas d'abandon ou d'allègement des aides, ils n'y arriveront plus d'un point de vue économique. Alors, est-ce que c'est vraiment un cadeau à leur faire ? Les Français veulent qu'on produise bio. Pourtant ils n'achètent pas bio... Faut-il vraiment continuer ainsi, je vous le demande ?

**D'une manière générale, il semble que ce soit toute l'agriculture qui vive de subventions. La PAC, dont la France est la première bénéficiaire, représente tout de même quelques 9 milliard d'euros chaque année...**

En 1992, on est venu dire aux agriculteurs « vos produits sont beaucoup trop chers, il faut vous mettre au prix mondial, tout en



### A quelques mois des élections européennes, quelles sont vos recommandations ?

Je ne fais aucune recommandation. Je dis simplement : prenez en compte l'avenir de l'agriculture européenne, face à la Russie, la Chine et les Etats-Unis qui réarment leur agriculture. Faisons attention à ne pas dépendre des autres. On était le 2e exportateur de produits agro-alimentaires il y a 10 ans, on est désormais à la 6e voire à la 7e place. Et la dégringolade va continuer en l'absence de mesures fortes.

### Que faire ?

Commençons déjà par laisser les agriculteurs français construire des bâtiments. Il faut des années pour obtenir des permis de construire, notamment à cause des associations de tous bords qui multiplient les recours contre nous. Rendez-vous compte : on ne veut pas de poulaillers de 22-25 000 poulets en France, mais on en importe d'Ukraine venant de poulaillers de 2 millions de bêtes. C'est la même rengaine avec la ferme des 1 000 vaches : on ne veut

sachant que vous n'en êtes pas capables, c'est pourquoi nous allons vous y aider pour compenser. » C'est comme si on vous disait que votre salaire est trop élevé par rapport à celui des journalistes indiens ou chinois, et qu'on vous demandait de vous aligner en contrepartie d'une compensation, et que chaque année ensuite, on venait rogner cette compensation, en vous disant en outre de la justifier ! Alors, oui, la politique agricole commune est une politique intégrée (la seule d'ailleurs à l'être en Europe). Et il est important de

## « L'écologie est une affaire très sérieuse, mais il faut la confier à des scientifiques, car là, on nage en plein amateurisme. »

rappeler comment elle a commencé. Car, manifestement, plus de 30 ans après, on a tendance à l'oublier ! Nous, agriculteurs, nous voulons bien ne plus être subventionnés, mais à ce moment-là, qu'on nous laisse revenir à des prix européens en fonction de nos coûts de production.

Je suis agriculteur depuis 43 ans. J'ai vendu mon 1er blé en 1982, au prix de 140 francs le quintal, soit 1 400 francs la tonne. Et aujourd'hui, qu'en est-il ? Je le vends exactement au même prix, c'est-à-dire 210 euros la tonne ! Dans quel autre secteur une chose pareille arrive, dites-moi ? Pendant ce temps, un tracteur que j'achetais 20 000 euros à l'époque, je le paye désormais 150 000 euros.

### Selon vous, l'Europe est donc responsable de la situation actuelle, c'est bien cela ?

Oui, bien sûr, ainsi que les politiques françaises. La surtransposition des normes sur les néonicotinoïdes, par exemple, à l'époque où Barbara Pompili était ministre, ce n'est pas l'Europe qui en est à l'origine. Alors qu'une directive européenne les interdit, tous les pays qui les utilisent - les Belges, Hollandais, Allemands, Italiens, Tchèques... - ont bénéficié d'une dérogation. Sauf nous ! Résultat en 2020, on a fait un demi-rendement par rapport à eux. Et après on nous demande d'être compétitif. Je vous le répète, tout cela manque de cohérence, car beaucoup trop d'incompétents s'en mêlent.

pas de son lait, mais on en achète à des ex-Kolkhoze allemands de 2 000 à 3 000 têtes. Ce n'est pas sérieux franchement ! Laissons la liberté d'entreprise et cessons les surcontrôles.

### Alors que vous êtes céréalier, c'est un viticulteur qui est en bonne position pour vous succéder à la présidence du SIA... Cela signifie-t-il quelque chose ?

Pas du tout. Par ailleurs, j'ai toute confiance en mon successeur potentiel. Jérôme Despey est pour l'heure le seul candidat déclaré au moment où vous m'interrogez, c'est donc normal qu'il soit le favori. Mais l'élection aura lieu en mars, la situation peut donc évoluer.

### Quel est le politique qui vous a le plus marqué en tant que président du salon ?

La personne la plus compétente sur la problématique agricole à mes yeux, c'est Gérard Larcher. Cela n'a rien à voir avec sa couleur politique, je ne suis d'ailleurs pas forcément toujours d'accord avec lui en ce qui concerne ses propositions d'une manière générale. Mais de fait sur les questions qui nous préoccupent, le président du Sénat est plein de bon sens.

### Vous devez avoir moult anecdotes à raconter sur toutes ces personnalités politiques que vous avez accueillies !

En 16 ans, c'est sûr que j'en ai accumulé... Une bonne partie sont d'ailleurs connues, car elles ont été médiatisées. On se souvient de la réplique de Nicolas Sarkozy quand il a voulu serrer la main d'un visiteur qui le lui a refusé. On se rappelle les œufs reçus trois mois avant son élection par François Hollande. Quant à Emmanuel Macron, il a marqué les esprits tellement il a pris son temps lors de sa première visite en tant que Président. Il était si en retard qu'on s'est retrouvé à discuter sur les derniers stands aux alentours de 21h30. Si bien qu'est arrivée une dame pour le nettoyage. Aspirateur en route, elle a dû taper deux-trois fois dans ses pieds. Je me suis donc senti obligé de la prévenir à qui elle avait affaire... Et elle de rétorquer sans sourciller « Oui, mais moi, c'est l'heure du ménage ! »

### Vous n'auriez pas une petite histoire encore non divulguée à partager ?

Revenez me voir dans quelques mois quand j'aurai passé la main pour de bon ! ●

## LE RAS-LE-BOL AGRICOLE MALGRÉ LA SIMPLIFICATION



**P**erte de sens, manque de reconnaissance... La coupe est pleine chez les agriculteurs ! Et malgré les dix mesures de simplification immédiates, annoncées par le Premier ministre, leur colère ne paraît pas faiblir à l'heure du bouclage de notre revue. Les points de blocage sur les routes persistent, et Gabriel Attal reste toujours à la tâche pour éviter un embrasement, avec le risque d'une mobilisation étendue à d'autres professions et secteurs d'activité.

Concilier indépendance, productivité, respect de l'environnement, bien être des agriculteurs, alors que d'ici dix ans, un tiers d'entre eux sera parti à la retraite... Les défis du monde agricole sont, faut-il bien le reconnaître, immenses, en particulier en plein bouleversement climatique, et dans un contexte inflationniste qui ne facilite rien. L'agriculture, qui est tout de même le 2e secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES), a un rôle clé à jouer en matière de décarbonation, via les pratiques agroécologiques pour favoriser le stockage du carbone dans les sols et dans les forêts. Et il y a toute une réflexion à mener en matière de souveraineté. Si l'Hexagone reste le premier producteur agricole européen, il n'en reste pas moins que la France importe de plus en plus de produits pour l'alimentation. C'est d'ailleurs bien pour cela aussi que le ministre Marc Fesneau n'entend pas inciter à la réduction du cheptel (l'élevage étant considéré comme très émetteur de GES), le pays n'étant déjà même « pas capable de nourrir sa propre population ». Pour lui, mieux vaut déjà commencer par un simple changement d'alimentation ce qui permettrait de réduire de 20 à 30 % les émissions.

Où en serons-nous à 2 voire 4 degrés de plus ? Les agriculteurs, en perte de vocation, toujours moins nombreux, réussiront-ils à produire, cultiver, et faire que la France garde sa place de leader en Europe ? Voilà tout ce à quoi le Gouvernement doit répondre.

*Stéphanie Fontaine*

# LA FRANCE FACE AU DÉFI ALIMENTAIRE MONDIAL

**Nicolas FORISSIER**

- ▶ Député LR de l'Indre
- ▶ Ancien secrétaire d'État chargé de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales
- ▶ Membre du groupe d'études Exploitations agricoles et structuration des filières
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères



**S**i décriée, si critiquée, l'agriculture française, pilier incontestable de notre économie, richesse incomparable de nos territoires, tangué. Elle tangué, vacille, et à travers ces oscillations, c'est notre souveraineté alimentaire qui s'en trouve aujourd'hui intégralement menacée. Mais ne fermons pas les yeux : cette colère qui s'exprime au sein du monde agricole est bel et bien le fruit d'un délitement auquel nous assistons depuis une quinzaine d'années.

Pourtant, notre Gouvernement prend-il réellement conscience de cette colère qui monte aux portes de nos métropoles ? Du sentiment d'abandon ressenti par le monde rural ? Comment ne pas s'émouvoir en constatant que « l'une » des grandes puissances agricoles mondiales, la France est désormais « une » puissance parmi d'autres ? Comment ne pas s'inquiéter lorsque l'on constate que nos importations agroalimentaires ont doublé entre 2000 et 2019 pour atteindre quasiment 60 milliards d'euros ? Le recul de la compétitivité agricole et agroalimentaire de la France m'alarme autant qu'il m'attriste, car bien au-delà d'un

déficit commercial qui se creuse inexorablement, ce sont des exploitations agricoles qui disparaissent, des vocations qui s'éteignent, des destins qui se brisent.

Les enjeux à l'horizon 2050 sont colossaux et appellent, bien au-delà de simples révisions budgétaires annuelles, à adopter une vision stratégique globale. Or, force est de constater que les mesures promises autour de « la grande loi agricole du second quinquennat Macron », censées répondre à l'effondrement du nombre de fermes en France, ne suffisent pas. Oui, un accent nouveau devrait, dans les prochaines semaines, être mis sur la transmission des exploitations, l'installation des jeunes agriculteurs et la formation de ces derniers. Mais que vaudra un texte tourné vers le futur, centré sur l'éducation et la transmission, si nos générations actuelles ne peuvent espérer voir le bout du tunnel sereinement, avec une stratégie d'ensemble à leur disposition ? Car la réalité est sans appel : 35 % des agriculteurs ressentent usure, pénibilité mentale et dégoût du travail. Les contraintes administratives, la pression financière, la charge de travail,

**« cette colère qui s'exprime au sein du monde agricole est bel et bien le fruit d'un délitement auquel nous assistons depuis une quinzaine d'années. »**

l'agribashing accroissent l'isolement social et le sentiment d'épuisement. La dévalorisation du métier pousse certains à envisager le pire.

Nous avons plus que jamais besoin de nos agriculteurs, actuels et futurs, pour répondre à l'un des plus grands défis de notre siècle : le défi alimentaire mondial. Dans 25 ans, nous serons 2 milliards d'habitants supplémentaires sur notre planète. Les besoins, et les exigences alimentaires vont croître de manière exponentielle, et dans le même temps il faut répondre aux exigences absolues de la transition écologique : le challenge est considérable !

La réponse doit se construire dès aujourd'hui et l'agriculture française a les moyens d'y contribuer, d'être même leader face à ce défi ! Notre savoir-faire agricole, notre expertise agronomique, nos experts et scientifiques reconnus, notre alimentation de qualité, notre modèle gastronomique, notre capacité à construire un modèle agricole durable et respectueux des enjeux écologiques... tout cela devrait nous conduire à faire de l'agriculture française une priorité nationale ! Pour retrouver notre compétitivité et, surtout, redonner confiance au monde agricole, lui donner un cap, une stratégie, des perspectives, ce dont il a le plus besoin !

Faire de l'agriculture une priorité nationale est une nécessité ! ●



# NOUS AVONS LA RESPONSABILITÉ DE CONCILIER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PROTECTION DE NOTRE SOUVERAINETÉ

**Pascal LECAMP**

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) de la Vienne
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Rapporteur spécial de la Mission Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
- ▶ Secrétaire du groupe d'études Exploitations agricoles et structuration



**L**a transition énergétique – composante centrale de la transition écologique – passera par l'agriculture. Elle s'appuie déjà largement sur elle : en France, le secteur agricole produit 20 % des énergies renouvelables françaises<sup>1</sup> et la quasi-totalité de la biomasse. Dans le même temps, notre souveraineté alimentaire faiblit. La consommation des Français en légumes, fruits, poulets, bovins, œufs, beurre, farine dépasse la production sur le sol national, sans parler du riz, du soja ou des caprins où nous ne produisons pas la moitié des quantités consommés chaque année<sup>2</sup>!

Notre responsabilité collective, tout en accompagnant la contribution énergétique vertueuse de l'agriculture, est d'empêcher que cela se fasse au détriment de la production alimentaire. Il ne faut pas tomber dans le piège du « tribut » payé par une agriculture montrée du doigt comme écocide.

Nous sommes aujourd'hui, après les balbutiements de la méthanisation il y a quelques années, face à un autre phénomène au sein de ce nexus énergie-agriculture : le développement de l'agrivoltaïsme.

Nous ne devons pas créer un cadre laxiste sous prétexte qu'il ne concernerait qu'une minorité des terres agricoles. Les centrales agrivoltaïques ne concerneraient que 0,5 % de la Surface agricole utilisée (SAU) : négligeable donc ? Je suis convaincu du contraire. 0,5 % c'est 145 000 hectares. C'est l'équivalent de la surface de culture de pommes de terre en France. C'est trois fois la superficie du verger bio français. C'est 70 % de la SAU du département de la

Gironde<sup>3</sup>. Ce n'est pas un « risque calculé » que celui-ci !

Avec la loi APER nous avons, enfin, et grâce à l'impulsion de mes collègues sénateurs, donné une définition à l'agrivoltaïsme. Ce cadre n'était qu'une première étape. Un décret, dont je regrette qu'il n'écoute pas les alertes des scientifiques plaçant pour un taux de couverture maximal précautionneux, est à venir. Pour l'appliquer, les Commissions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et les services déconcentrés de l'Etat auront une lourde responsabilité : celle de ne pas hypothéquer l'avenir de milliers d'hectares de terres cultivées.

L'agrivoltaïsme est une opportunité formidable pour le monde agricole : celui d'un complément de revenus, celui d'une revalorisation des terres, celui d'un rebond d'attractivité.

Il ne le restera que sans accaparement des terres par les énergéticiens. Pour cela, il nous faut créer la compatibilité juridique entre le bail rural, protecteur historique des agriculteurs, et l'installation agrivoltaïque.

Il ne le restera que si l'agrivoltaïsme se développe de manière harmonieuse sur le territoire national : si les éoliennes ont suscité tant de rejet par les populations, c'est en grande partie à cause des

inégalités criantes dans la densité de mâts entre territoires. Pour cela, il nous faut inscrire l'agrivoltaïsme dans une planification territoriale harmonieuse.

**« L'agrivoltaïsme : « C'est l'équivalent de la surface de culture de pommes de terre en France. »**

Il ne le restera que si l'ensemble de la profession agricole et les territoires d'accueil bénéficient économiquement des projets. Il nous faut ainsi créer un fonds de transition agroécologique financé par une contribution obligatoire sur les recettes agrivoltaïques.

Le secteur agricole est porteur de complexités, avec lesquelles la transition climatique devra se familiariser : de nombreux défis communs nous attendent, de la lutte contre la pollution des eaux au développement massif du stockage carbone, et exigeront de nous des solutions innovantes, dénuées de dogmes. ●

1 <https://bibliothèque.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/1545-agriculture-et-energies-renouvelables.html>

2 [https://www.franceagrimer.fr/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE\\_ALIMENTAIRE.pdf](https://www.franceagrimer.fr/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE.pdf)

3 [https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA\\_Essentiel-Dossier\\_22\\_Dec2021\\_Premieres-donnees-RA-departements\\_cle0d1f63.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Essentiel-Dossier_22_Dec2021_Premieres-donnees-RA-departements_cle0d1f63.pdf)



# ECOPHYTO : ANALYSE D'UN ÉCHEC COLLECTIF, 26 PROPOSITIONS POUR RÉUSSIR EN 2030

**Dominique POTIER**

- ▶ Député Socialistes et App. de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe de suivi relatif à la préparation de la loi d'orientation agricole
- ▶ Vice-président du groupe d'études Exploitations agricoles et structuration des filières



**D**epuis la publication il y a dix ans du rapport collectif de l'INSERM, les alertes scientifiques se multiplient quant aux effets des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale.

Alors même que la gestion quantitative de la ressource en eau est devenue une priorité de l'action publique face aux stress hydriques, diverses publications ont récemment alerté sur la dégradation de la qualité des eaux superficielles et des nappes phréatiques avec des impacts pour de nombreux captages.

Enfin, une étude du *Proceedings of the National Academy of Sciences* portant sur la biodiversité a été publiée le 15 mai 2023. Elle révèle la disparition de 60 % des oiseaux depuis quarante ans.

Dans le même temps, et alors que le dérèglement climatique pourrait accentuer la pression des bioagresseurs, les molécules chimiques montrent une perte moyenne d'efficacité du fait de l'apparition de populations résistantes aux herbicides, fongicides et insecticides utilisés.

**Pour faire face aux risques chimiques d'origine agricole, la France, dans la dynamique des règlements européens, a mis en œuvre un plan Ecophyto dès 2009, visant à assurer la protection des cultures, en réduisant l'usage des produits phytosanitaires.**

Pourtant, nous observons une incapacité de la France à incarner une ligne claire et un programme efficient pour limiter les produits phytosanitaires, comme en témoigne l'absence d'anticipation et d'accompagnement de la filière betterave sucrière à la suite de l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes.

**Certaines avancées ont néanmoins été obtenues :**

- Retrait de la grande majorité des molécules les plus toxiques (CMR 1 et 2) grâce à la mission dévolue à l'ANSES.
- Déploiement de solutions de biocontrôle et de programmes de recherche inédits.
- Réussite du réseau des 3 000 fermes DEPHY, un laboratoire vivant qui a démontré la capacité à diminuer la pression pesticide.
- Mise en œuvre, à travers le programme Certiphyto, d'un effort de prévention massif pour protéger les utilisateurs et création du fonds PhytoVictimes en 2019.

**« Malgré le plan Ecophyto de 2009, “nous observons une incapacité de la France à incarner (...) un programme efficient pour limiter les produits phytosanitaires” »**

**Ces résultats sont cependant très insuffisants et éloignés des objectifs fixés en volume et en impact. En outre, plusieurs dynamiques à l'œuvre constituent une forme de revirement :**

- La révolution culturelle qui semblait acquise quant à la nécessité de s'affranchir de notre dépendance aux pesticides est remise en cause dans le contexte des tensions consécutives à la guerre en Ukraine et des concurrences déloyales sur le marché mondial.
- L'expérimentation de Certificats d'économie des produits phytosanitaires a été profondément modifiée à travers un décret de la loi Egalim au bénéfice d'une illusoire séparation de la vente et du conseil.
- Le choix politique majeur du système d'autorisation de mise sur le marché adopté en 2014 est aujourd'hui politiquement fragilisé avec la proposition de loi sénatoriale "Ferme France" qui remet en cause l'article L. 1313 1 du code de la santé publique et le droit européen.

La tonalité "illibérale" de cette offensive a justifié pour le Groupe Socialiste le recours aux pouvoirs spécifiques d'une Commission d'enquête qui a rendu son rapport le 19 décembre 2023. Ce document est un exercice de vérité sur une décennie perdue et une contribution utile au moment où le Gouvernement entend renouer avec un plan ambitieux "Ecophyto 2030" et où le Pacte Vert européen est fragilisé par le rejet du Règlement SUR. Cette Commission d'enquête a permis d'identifier une forme d'incurie et l'absence de leviers sur les causes structurelles (dynamique de marché, allocation des aides publiques, pilotage interministériel...). Face au risque propre aux seules dynamiques de l'opinion et du marché, elle a posé 26 jalons d'une politique renouvelée capable de réconcilier science et démocratie, souveraineté alimentaire, revenus des agriculteurs, santé des sols et santé des hommes. ●



# LE PLUS GRAND DES DÉFIS AGRICOLES, C'EST LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Jérémy DECERCLE

- ▶ Député français (Renew Europe) au Parlement européen
- ▶ Membre de la commission de l'agriculture et du développement rural



L'agriculture européenne est sans doute la plus encadrée au monde et la plus durable. C'est en tout cas l'une des plus diversifiées au monde, et l'une des plus productives. Mais à côté de ces atouts, il y a des défis qui mettent les agricultrices et les agriculteurs face à des responsabilités aussi fondamentales que parfois difficiles à assumer, comme l'actualité nous le révèle.

Les deux défis évidents - mais pas évidents à concilier - sont ceux de la souveraineté alimentaire et de la durabilité environnementale. Mais avant ceux-là, le plus grand des défis - celui sans lequel tous les autres seront impossibles -, c'est le défi démographique. C'est vraiment le plus préoccupant. On produit autant, et même plus, aujourd'hui, avec beaucoup moins de paysans qu'hier.

Si cette évolution, rendue possible par la modernisation des moyens de production, était sans doute inévitable, elle semble désormais atteindre ses limites. Le travail agricole, la gestion des fermes, la commercialisation, demandent en effet des hommes et des femmes formés et suffisamment nombreux pour répondre aux attentes de la société.

L'agriculture, même la nôtre, est fragile. Pointée du doigt comme l'une des responsables du changement climatique, elle en est aussi

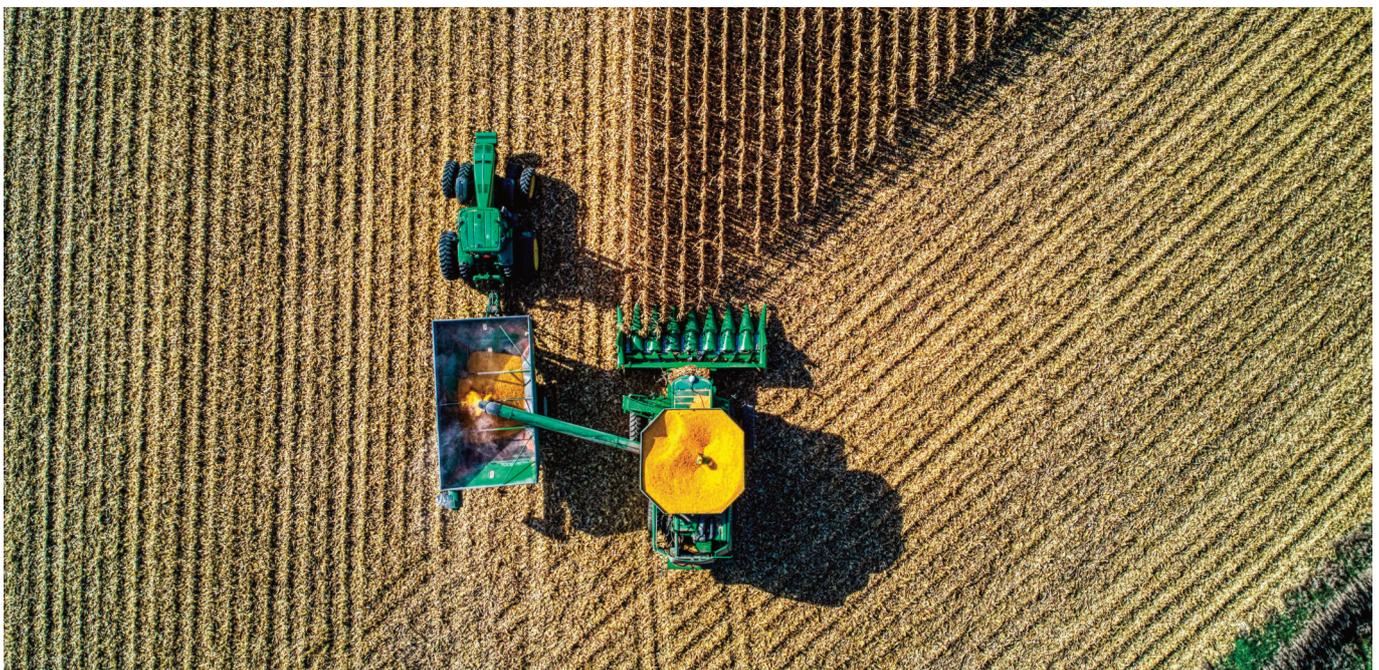
l'une des premières victimes. Elle doit donc non seulement continuer à réduire ses impacts sur le changement climatique et la biodiversité, mais aussi mieux se protéger face à ces risques et à ses conséquences.

Un agriculteur peut gagner sa vie en produisant moins. Certains le font très bien, en agriculture biologique. Mais il serait faux de croire que nous pouvons nous permettre de baisser notre productivité globale. La souveraineté alimentaire de l'Europe n'est pas totale, et pas non plus acquise. Nous avons des défaillances : une dépendance aux protéines végétales et aux énergies fossiles. Et un recours croissant aux importations pour certains produits pour lesquels la question ne se posait plus, comme la volaille.

Et ce que nous ne produisons plus, nous irons le chercher ailleurs, avec tous les problèmes que ça peut poser en termes de disponibilité et de durabilité (nos standards de production, déjà

**« Un agriculteur peut gagner sa vie en produisant moins (...). Mais il serait faux de croire que nous pouvons nous permettre de baisser notre productivité globale. »**

exigeants, sont loin d'être appliqués partout). Alors que faire ? D'abord miser sur la diversité et la complémentarité de nos productions, quitte à en revoir progressivement la répartition spatiale et faire jouer au mieux la complémentarité entre cultures et élevage. Miser sur les pratiques innovantes qui se développent déjà en matière notamment de captage de carbone (prairies permanentes, agriculture de conservation). Miser sur ceux sans qui rien ne sera possible : les agriculteurs, qu'il faut écouter, accompagner, en négociant avec eux les termes des transitions. Des transitions qui demanderont de la formation, de l'accompagnement. La politique agricole européenne doit l'avoir en tête, la France se prépare à le souligner avec la loi orientation en préparation. Des transitions qui demanderont aussi des moyens financiers, mais sans doute davantage sous forme d'investissements plutôt que des subventions. ●



# Agriconomie.com

## Partenaire des Agriculteurs depuis 10 ans

“ Nous travaillons chaque jour,  
pour améliorer le quotidien  
des agriculteurs et les aider  
à optimiser la rentabilité  
de leur entreprise. ”

Clément Le Fournis, DG et Co-Fondateur



ENGRAIS



SEMENCES



PIÈCES



NUTRITION



BIOLOGIQUE



ATELIER



VITICULTURE

[www.agriconomie.com](http://www.agriconomie.com)

# EN RENOUANT AVEC LA COMPÉTITIVITÉ, L'AGRICULTURE GAGNERA EN ATTRACTIVITÉ ET EN RÉSILIENCE

Arnaud ROUSSEAU

► Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

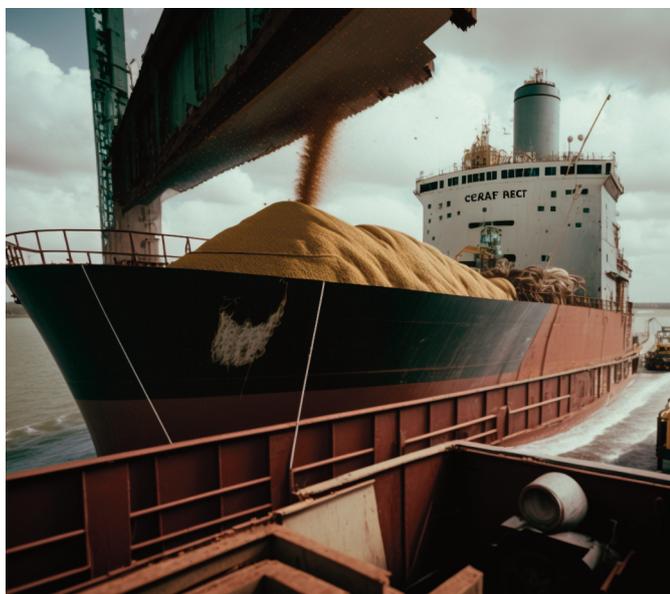


**S**'il y a bien une chose que l'agriculture française a su faire au cours des sept dernières décennies, c'est répondre présent pour relever les défis qui lui sont assignés.

De l'effort de nourrir une population en expansion dans l'après Seconde Guerre mondiale à la continuité de son activité dans un monde mis à l'arrêt par la pandémie mondiale COVID, en passant par la montée en gamme pour répondre aux attentes de consommateurs de plus en plus exigeants tout en contribuant aux grands équilibres alimentaires mondiaux, les agricultrices et agriculteurs ont répondu présents.

Ils ont répondu présents pour engager un grand mouvement d'adaptation des pratiques agricoles vers plus de durabilité, vers plus de résilience pour lutter contre le changement climatique, tout en œuvrant pour restaurer la souveraineté alimentaire de la France et pour assurer le renouvellement des générations.

Ils répondent aujourd'hui encore présents pour prendre toute leur part à la planification écologique, pour décarboner leurs propres activités. Résolument engagés dans le progrès, ils sont conscients qu'ils vont devoir fournir en sept ans plus d'efforts qu'au cours des vingt dernières années. Ils sont aussi conscients du rôle qu'ils vont jouer dans la décarbonation, en France et en Europe, d'autres activités économiques par la production de biomasse et d'énergies



renouvelables...

L'agriculture française, accompagnée par la FNSEA, a toujours préféré l'ambition à la pression, en se basant sur la conviction que seule une vraie vision d'avenir permet un mouvement de fond et de masse.

Mais pour agir avec détermination, il faut des moyens, financiers, techniques et réglementaires adaptés. Or, la compétitivité du secteur agricole s'effrite, la production alimentaire ne progresse plus en volume, des filières comme l'élevage ou l'agriculture

**« Les niveaux d'importations alimentaires ne cessent d'augmenter - 20 % de notre alimentation nationale - et la France laisse sans réagir entrer sur le territoire européen, via des accords commerciaux de libre-échange, des productions moins disantes sur la plan écologique que les siennes... »**

biologique connaissent des crises sans précédent. La seule perspective qui est offerte à l'agriculture est la surenchère normative, la surtransposition comme seule la France en a le secret. Elle s'engage sur la voie de la fiscalité écologique punitive quand l'agriculture demande des trajectoires d'accompagnement. Les niveaux d'importations alimentaires ne cessent d'augmenter - 20% de notre alimentation nationale - et la France laisse sans réagir entrer sur le territoire européen, via des accords commerciaux de libre-échange, des productions moins disantes sur le plan écologique que les siennes... Agriculteurs et consommateurs sont perdants, les premiers dans leurs revenus et leurs capacités d'investissement pour le développement des modèles résilients de demain, les seconds dans leurs attentes d'une alimentation sûre, saine et durable.

La Ferme France subit en permanence des injonctions contradictoires, contrainte par des décisions court-termistes ou basées sur une idéologie qui ne prend pas la peine d'en référer à la science, ni même à la réalité du terrain. Est-ce ainsi que l'on pense motiver les générations futures à entreprendre en agriculture ? On marche sur la tête si l'on pense que des transitions aussi importantes que celle en cours peuvent se faire sous pression et dans une brutalité de décision.

Il suffit de regarder les mouvements de contestation qui fleurissent en Europe. Pays-Bas, Roumanie, France, Allemagne... Les agriculteurs expriment leur exaspération face à des décisions déconnectées de la réalité. C'est l'incohérence entre les discours et les actes dans les décisions nationales et l'éloignement qui s'accroît entre agriculteurs et centres de décision européens qui sont décriés.

A la FNSEA, notre position est claire : il faut renouer avec la compétitivité pour gagner en résilience et en attractivité. Il est

# LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE : L'ACCÈS À UN OUTIL ÉCONOMIQUE

Nicolas TURQUOIS

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) de la Vienne
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires sociales



L'agriculture française doit répondre à de nombreux enjeux économiques, sociaux, environnementaux notamment mais, par nature pourrait-on dire, elle doit notamment assurer l'autonomie alimentaire de notre pays. Et pour cela, il lui faut des dizaines de milliers de femmes et d'hommes sur tout le territoire national pour assurer la production agricole.

Cet énoncé pourrait être assimilé à une lapalissade tellement son exposé semble de bon sens. Pourtant, avec un tiers d'agriculteurs qui va partir à la retraite dans 10 ans et avec le recul de certaines productions emblématiques faute de bras, c'est une sacrée gageure.

Partons d'un constat. Encore très majoritairement, les nouveaux agriculteurs sont des enfants d'agriculteurs mais ils ne sont pas

ce choix à des personnes qui ne sont pas originaires du monde agricole.

Si l'exposé des enjeux est simple, sa mise en œuvre est des plus ardues. Et la crise actuelle que traverse l'agriculture, largement médiatisée, ne va pas aider à recruter les futurs agriculteurs de demain.

Comment peut-on installer les milliers d'agriculteurs dont la France va avoir besoin ? En leur permettant d'accéder à un outil de production viable !

Aujourd'hui, pour s'installer, sans même à avoir à acquérir le foncier, il faut plusieurs centaines de milliers d'euros pour financer le matériel, les bâtiments, les semences, les engrais, les phytosanitaires, éventuellement le cheptel s'il y a de l'élevage. Un projet d'installation se chiffre fréquemment entre 300 000 € et 500 000 €, voire davantage pour des productions spécialisées. Aucun des candidats à l'installation n'a une telle somme à disposition et les banquiers ne prêtent que s'il y a un apport personnel conséquent, souvent 20 à 30 %.

Même à ce niveau-là, quasiment personne ne peut mettre sur la table entre 80 000 € et 150 000 € quand on a 28 ou 30 ans. Et c'est pourquoi seuls des enfants d'agriculteurs arrivent à s'installer sur des structures agricoles viables

**« On ne doit pas être agriculteur par fatalité, on doit le devenir par choix »**

car les parents vont céder progressivement les biens alors que, dans le cas d'une transmission à un tiers, le cédant va vouloir le règlement de son capital immédiatement.

Faute de capitaux suffisants, les candidats ne s'installent pas ou s'installent sur des outils de production non viables et ils s'engagent sur une vie de galère.

La solution est assurément du côté des filières. Plusieurs d'entre elles ont du mal à assurer la production nécessaire dont elles ont besoin faute de bras. Comment faire du roquefort s'il n'y a plus de producteurs de brebis dans la zone de production ? Ce sont les filières qui y ont intérêt et qui pourraient utilement financer les poulaillers, les plantations de fruitiers, la mise en place des ateliers... à la fois suffisamment productifs pour dégager un revenu suffisant pour ceux qui y travaillent, et suffisamment modernes pour être particulièrement respectueux des normes environnementales. Bien sûr, il faut ouvrir cette possibilité de financement en la couplant à des règles pour que le producteur puisse racheter à terme son outil de production et éviter le risque d'intégration.

Mais une agriculture sans outil de production suffisamment performant est une agriculture de décoration qui ne remplira ni ses objectifs d'autonomie alimentaire, ni ceux environnementaux et d'aménagement du territoire. Et pour avoir des outils de production performants, il faut des capitaux ! CQFD. ●

assez nombreux pour assurer le renouvellement. Et de toute façon, il est aussi souhaitable que des enfants d'agriculteurs aient envie parfois de faire autre chose que leurs parents. On ne doit pas être agriculteur par fatalité, on doit le devenir par choix et il faut ouvrir



# POUR UN VRAI MODÈLE ÉCONOMIQUE AGRICOLE !

**Julien DIVE**

- ▶ Député LR de l'Aisne
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe de suivi relatif à la préparation de la loi d'orientation agricole



s'agirait de repenser le modèle économique agricole, incluant la protection des filières en danger. Cela passe par une révision des accords de libre-échange sur certaines denrées, le renforcement des liens entre agriculteurs et Chambres d'agricultures, et la possibilité pour l'épargne individuelle de financer massivement la création de fermes écologiques et la transition des systèmes agro-alimentaires. Le livret Agroécologique Et Alimentaire (AEA) pourrait être la clé pour accompagner le secteur.

Le Gouvernement est coupable d'un désintérêt flagrant. La preuve : il annonce depuis 18 mois un projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles qui ne voit pas le jour ! Repoussée à plusieurs reprises, la LOA n'est finalement qu'un aveu de faiblesse de la majorité. Ce mépris met en péril la sécurité alimentaire et compromet l'équilibre du tissu rural.

**L**es blocages, barrages et actions des agriculteurs en colère continuent à s'intensifier et à s'étendre sur les routes de France. Les agriculteurs font déjà face de manière brutale aux impacts du changement climatique sur leurs exploitations. Les plans et normes en vigueur semblent se limiter à une approche à court terme, laissant sans réponse la question essentielle : comment garantir la pérennité économique des exploitations agricoles, en particulier pour les nouvelles générations qui s'engagent dans ce secteur ?

**« Le Gouvernement est coupable d'un désintérêt flagrant. La preuve : il annonce depuis 18 mois un projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles qui ne voit pas le jour ! »**

Alors que plus d'un tiers des exploitants agricoles seront partis à la retraite d'ici 10 ans, la France se retrouve face à un dilemme : comment maintenir sa position de leader agricole en Europe, avec surtout quel modèle économique à adopter pour assurer la pérennité de ce secteur vital.

Il est aujourd'hui impératif de réclamer des mesures concrètes pour soutenir nos agriculteurs, garantir la sécurité alimentaire et préserver notre tissu rural. Face à des terres fertiles, un climat favorable et un savoir-faire inégalé, la France possède une ressource inestimable. Pour éviter une dépendance alimentaire à 100 % aux importations et assurer la pérennité de notre secteur agricole, il est temps de redonner vie à notre terre et d'assurer un avenir agricole à notre pays. ●

Depuis plus d'un an, le Gouvernement mobilise (vainement) les acteurs du monde agricole, puis les laisse dans l'oubli en négligeant leurs revendications. L'urgence actuelle réside dans des questions économiques cruciales que nos gouvernants semblent reléguer au second plan.

Près de 18 % des agriculteurs sont aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, mettant en lumière une réalité alarmante. Ils subissent les soubresauts des prix des matières premières et les coûts croissants de production, confrontés à des difficultés financières qui menacent la viabilité même de leurs exploitations. Face à cette détresse, les générations futures hésitent à s'engager dans un secteur en péril.

Avec l'évolution de la filière et des carrières, les agriculteurs se retrouvent désormais dépassés sur le plan comptable. Pour pallier ce problème, il conviendrait d'accompagner les chefs d'entreprise dans leur réflexion par une approche globale (technique, économique) afin de mettre en œuvre leurs projets et optimiser leurs résultats. Pour ce faire, il



# POUR UNE VÉRITABLE TRANSITION DE NOTRE MODÈLE AGRICOLE, ACCOMPAGNONS LES AGRICULTEURS

Jean-Claude TISSOT

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Loire
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe d'études Agriculture, élevage et alimentation



**L**a crise agricole européenne de ce début d'année prouve que le modèle bâti après la seconde guerre mondiale est à bout de souffle. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'accompagner les agriculteurs vers un nouveau projet qui devra être juste et vertueux.

Il n'y a pas un seul malaise, mais des malaises dans le monde agricole, tant les différences entre les filières et les régions sont importantes. Nous ne pouvons pas comparer la situation d'un céréalier nouvellement installé qui souffre des cours, à celle d'un paysan des Pyrénées qui est impacté par le manque d'eau. Seules des politiques adaptées permettront de répondre à ces situations très diverses.

Face à la mobilisation en cours, il est important de ne pas se tromper de diagnostic. La crise actuelle est essentiellement économique et commerciale, avec une guerre des prix conduite par les géants de l'agroalimentaire qui continue de se faire au détriment des agriculteurs.

Certains cherchent d'autres responsables à cette crise. Il est pourtant contradictoire de mettre en cause les textes environnementaux du Pacte vert européen ou les différentes normes sanitaires, alors même que les agriculteurs sont les premiers exposés aux aléas climatiques et sanitaires.

Concernant la surtransposition des normes, il ne faut pas tomber dans la démagogie. Sur les substances actives des pesticides par

exemple, la France est l'un des pays européens qui en autorise le plus, devant l'Allemagne et la Pologne. Il y a des efforts de simplification à faire, notamment sur l'administratif, mais cela ne doit pas se transformer en un déricotage des règles qui permettent de valoriser la qualité de l'agriculture française.

La concurrence déloyale qui frappe les agriculteurs français se situe davantage dans les traités de libre-échange entre l'Union européenne et d'autres puissances agricoles. Il est indispensable d'introduire un principe de réciprocité des normes sociales et environnementales dans l'ensemble des accords commerciaux.

La réponse à cette crise est donc européenne. Pour cela, la Politique Agricole Commune (PAC) doit être repensée et remodelée à la hauteur des enjeux de transition. Alors que la France est le premier bénéficiaire de la PAC, il est nécessaire de revoir la répartition des aides, qui provoque des inégalités de traitement, et d'assurer les agriculteurs du versement des aides dans les délais prévus. **Plafonnons les aides de la PAC pour rémunérer le travail du paysan et non pas le volume exploité, modulons ces aides pour qu'elles viennent aider les filières en difficulté.**

Il est plus que temps d'accompagner les agriculteurs dans une

**« La crise actuelle est essentiellement économique et commerciale, avec une guerre des prix conduite par les géants de l'agroalimentaire qui continue de se faire au détriment des agriculteurs. »**

indispensable transition du modèle agricole.

Pour cela, plusieurs solutions existent. Nous devons rémunérer l'ensemble des services environnementaux rendus par les agriculteurs, avec une véritable volonté politique pour relancer les paiements pour services environnementaux (PSE). Nous devons agir pour une grande loi sur le foncier agricole qui permette l'installation et la transmission, notamment pour les personnes non issues du milieu agricole.

Enfin, dans la lignée de la loi de programmation de 2014, il est nécessaire d'encourager et de renforcer la transition vers l'agroécologie.

Face à tous ces changements, les agriculteurs doivent être accompagnés et leur travail doit être valorisé.

Pour conclure sur la question du revenu agricole, nous pouvons malheureusement constater les échecs des lois Egalim et nous devons trouver des solutions concrètes pour que les agriculteurs soient rémunérés correctement. C'est la raison pour laquelle nous avons, avec mes collègues du groupe Socialiste du Sénat, proposé une commission d'enquête sur la construction du revenu agricole. ●



# PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES EN INTÉGRANT LES ZONES DE NON-TRAITEMENT DANS LES NOUVEAUX ESPACES URBANISÉS

Anne-Sophie ROMAGNY

- ▶ Sénatrice UC de la Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du groupe d'études Agriculture, élevage et alimentation



**P**risées par le Gouvernement fin 2019, les nouvelles règles d'épandage des pesticides en agriculture ont été contestées devant le Conseil d'État par certaines communes, associations et agriculteurs qui les jugeaient insuffisantes et par une chambre d'agriculture et des agriculteurs qui, eux, les considéraient excessives.

Le Conseil d'État avait ordonné en juillet 2021 au Gouvernement de compléter cette réglementation pour protéger les personnes travaillant à proximité et informer les riverains en amont de l'utilisation de ces produits.

Or l'urbanisation grandissante de nos territoires réduit la surface des terres agricoles, phénomène amplifié par l'application des

zones de non-traitement (ZNT). Comme les agriculteurs ne traitent par leurs cultures par plaisir, plusieurs milliers d'hectares peuvent se voir retirer de la récolte par l'application de ces ZNT. Par exemple, pour l'appellation Champagne, plus de 1000 hectares se trouveraient visés par celles-ci.

Pour pallier ce risque et pour maintenir des terres agricoles cultivables, j'ai déposé une proposition de loi visant à opérer un équilibre entre les réalités territoriales vécues par les agriculteurs et la nécessaire distance de sécurité pour les riverains.

**Ce texte vise ainsi à rendre obligatoire la création d'un espace de transition entre les espaces agricoles et les nouveaux espaces urbanisés, sur la zone artificialisée, à la charge de l'aménageur. Cet espace serait assimilé comme zone de non-traitement (ZNT).**

Dans le cadre de l'examen du projet de loi Climat et Résilience, le Sénat avait adopté une disposition proposant la création de zones de transition entre espaces artificialisés et espaces agricoles visant

**« Alors que le ZAN s'organise dans nos territoires, il serait totalement antinomique d'imposer des ZNT aux agriculteurs de nouvelles contraintes culturelles ! »**

à limiter les conflits d'usage liés à la poursuite de l'activité agricole et à les pérenniser dans nos territoires. Cette mesure portait sur l'article relatif aux orientations d'aménagement de programmation du PLU, qui définissent les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques, ainsi que les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. La commission mixte paritaire a retenu la rédaction de l'Assemblée nationale non-contraignante. Toutefois, dans cette hypothèse, il convient de signaler que la profession agricole devra seule reculer les cultures sans contrepartie financière, quand bien même les exploitants seraient installés antérieurement aux riverains.

L'article premier de ma proposition de loi exige que cet espace végétalisé, zone de non-traitement, ne soit pas à la charge de l'agriculteur mais à la charge de celui qui urbanise à proximité d'un espace agricole.

L'article 2 prévoit que les zones professionnelles fréquentées très occasionnellement par les salariés (*parkings, espaces végétalisés d'agrément des entreprises, terrains militaires, hormis les habitations des gendarmes ou les casernements militaires*) soient exemptées de l'application de ZNT. Puisqu'il y a très peu de présence humaine dans ces endroits, ces zones peuvent être considérées comme des « zones tampons » où il y a très peu de risques sanitaires.

Alors que le Zéro artificialisation nette (ZAN) s'organise dans nos territoires, il serait totalement antinomique d'imposer des ZNT aux agriculteurs de nouvelles contraintes culturelles ! Je considère que les nouveaux aménagements urbains ne doivent pas amputer des hectares supplémentaires à l'agriculture. L'aménagement de la zone artisanale ou du lotissement doit mettre en œuvre cette ZNT dans son emprise et ne pas l'imposer à l'agriculteur. ●



# L'AGRICULTURE FRANÇAISE AU CŒUR DE NOTRE ALIMENTATION ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Christian KLINGER**

- ▶ Sénateur LR du Haut-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Finances
- ▶ Rapporteur spécial du budget Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales
- ▶ Membre du groupe d'études Agriculture, élevage et alimentation



## La transition écologique, un impératif pour l'agriculture

Dans le contexte actuel de prise de conscience environnementale, l'agriculture française se positionne comme un acteur majeur de la transition écologique. Les agriculteurs, en tant que gestionnaires du territoire, sont les premiers témoins des changements climatiques et sont appelés à s'adapter tout en contribuant à l'atténuation des impacts environnementaux.

Une nouvelle agriculture émerge reposant sur des pratiques durables, la diversification des cultures, et la préservation des ressources naturelles. Nombre d'agriculteurs français adoptent ces approches, démontrant ainsi leur engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et leur volonté de repenser les modèles agricoles. Ces initiatives favorisent la durabilité, réduisent les transports, et renforcent les liens entre producteurs et consommateurs.

## Les agriculteurs, partenaires de la transition écologique

Pour que la transition écologique soit une réalité, il est essentiel d'impliquer les agriculteurs à toutes les étapes. Ils sont des partenaires incontournables, détenteurs d'un savoir-faire ancestral et d'une connaissance intime des écosystèmes. Les soutenir dans l'adoption de pratiques durables, les accompagner dans la diversification de leurs activités, et les inciter à investir dans des

technologies respectueuses de l'environnement sont des démarches qui peuvent catalyser le changement. Au Sénat, nous chercherons à les accompagner pour trouver équilibre entre nouvelles contraintes réglementaires et impératif

d'encourager un environnement propice à la croissance, à l'innovation et à la flexibilité, favorisant ainsi le dynamisme économique tout en garantissant le respect des normes nécessaires.

Enfin, il est indispensable de reconnaître la valeur du travail agricole par une rémunération juste. Les politiques publiques doivent donc encourager les pratiques vertueuses, favorisant ainsi une transition écologique socialement juste.

L'agriculture française est à la croisée des chemins, entre l'impératif de nourrir une population croissante et la nécessité de préserver notre planète. Nos agriculteurs, au cœur de cette dualité, se montrent résilients et créatifs. À nous législateurs de mettre en place les outils en faveur d'une agriculture attractive pour une jeunesse soucieuse du monde de demain. En valorisant leur rôle dans notre société et en les accompagnant vers des pratiques durables, nous poserons les bases d'un avenir où l'agriculture est synonyme de qualité alimentaire et de respect de l'environnement. ●

L'agriculture occupe aujourd'hui une place cruciale dans la vie de nos concitoyens.

## Les agriculteurs, gardiens de nos assiettes

Champs verdoyants, vergers regorgeant de fruits, pâturages - autant d'images familières qui témoignent du travail acharné des agriculteurs français. Leur labeur quotidien permet à nos concitoyens d'avoir des produits de qualité. La France, terre d'une agriculture riche et variée, se distingue par la diversité de ses productions, des fromages aux céréales, des légumes aux vins d'exception.

Cependant, cet héritage ne va pas de soi. Les agriculteurs font face à des défis de taille, tels que les aléas climatiques, la pression économique ou les contraintes réglementaires. Pourtant, leur engagement envers la production alimentaire demeure inébranlable.

Les différentes crises que nous avons traversées ces dernières années nous l'ont démontré : leur rôle va bien au-delà de la simple culture des champs. Ils sont les garants de notre souveraineté alimentaire.

**« il est indispensable de reconnaître la valeur du travail agricole par une rémunération juste. »**



# AUJOURD'HUI, IL N'Y A PAS UN MALAISE PAYSAN MAIS DES MALAISES PAYSANS

Sébastien PLA

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain de l'Aude
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



avance, laissant des territoires en friche soumis à la sécheresse, aux incendies et aux drames humains.

**Comment faire, demain, une agriculture nourricière sans paysans ? Le défi collectif à relever pour assurer notre indépendance alimentaire est bien de maintenir des hommes et des femmes sur les exploitations.** En déposant une proposition de loi sur « l'égalité femme homme en agriculture », je souhaite esquisser de nouvelles pistes pour le renouvellement des générations et engager un modèle agricole plus attractif. Mais, là ne se résume pas l'ensemble des défis à relever. Répondre à la crise nécessite aussi de questionner le revenu agricole et la refonte de la PAC. Les aides PAC deviennent, pour bien des fermes, la majeure partie du revenu, ainsi la PAC est décorrélée de la création de valeur ajoutée et ne répond plus aux enjeux d'agriculture et d'alimentation ni n'autorise **la reconnaissance des paysans et paysannes au regard de leur apport au développement local.**

**Nous ne pouvons ignorer davantage les services environnementaux que rendent aussi les paysans, il faut qu'ils soient rémunérés pour ces actions.**

Vulnérable, l'agriculture l'est tout autant vis-à-vis des investisseurs qui captent les terres. La transmission et préservation du **foncier**, la réduction de la **vulnérabilité** (agroécologie irrigation) **doivent revenir au cœur** des débats si nous voulons accompagner efficacement la transition de l'agriculture française et répondre au défi alimentaire.

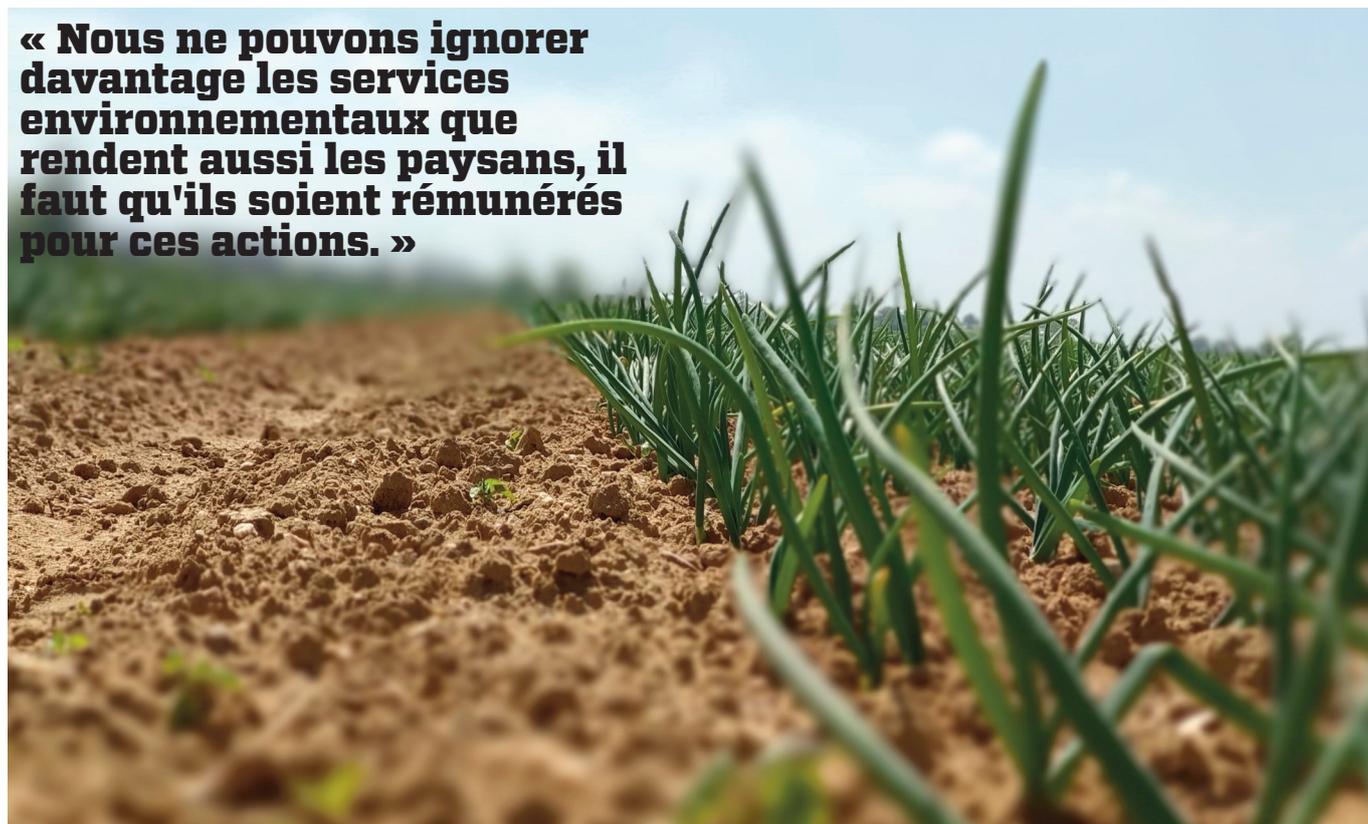
Et... quand le citoyen prendra la parfaite mesure de son pouvoir d'action, en tant que « *consomm'acteur* », alors nous aurons fait une grande partie du chemin.

**C'est un virage à 180° à prendre pour redonner de la vie aux territoires ruraux et impulser un nouveau cercle vertueux, sinon nos campagnes paysannes disparaîtront.** ●

**C**omment comparer les paysans des Pyrénées exposés à la sécheresse avec les producteurs de lait bio qui voient leurs ventes s'effondrer, les céréaliers nouvellement installés qui ont leurs trésoreries exsangues du fait de la chute des cours, l'aviculture exposée à la grippe aviaire, les éleveurs de porcs à la peste porcine, les éleveurs de bovins à la MHE bovine, les producteurs de légumes face à la concurrence étrangère et la crise profonde du secteur viticole qui cumule à elle seule l'ensemble des menaces qui pèsent sur tous les autres secteurs ? Leur seul point commun : en trois ans la marge de la Ferme France a dévissé au point de devenir, en 2023, négative en raison de l'inflation de tous les postes de charges.

**Plus de 30 % des fermes françaises sont de petites fermes. Elles disparaissent progressivement, oubliées des politiques publiques, contrairement à ce qui existe pour les TPE, dans d'autres secteurs d'activité.** Depuis des décennies, nous perdons des exploitants agricoles, acculés par les dettes, victimes des aléas climatiques, nos paysans sont découragés, la déprise agricole

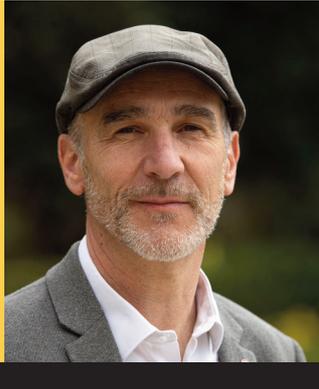
**« Nous ne pouvons ignorer davantage les services environnementaux que rendent aussi les paysans, il faut qu'ils soient rémunérés pour ces actions. »**



# POUR UN ABATTAGE DE PROXIMITÉ

Loïc PRUD'HOMME

- ▶ Député LFI-Nupes de la Gironde
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



**L**es solutions d'abattage proposées aujourd'hui sur notre territoire ne sont pas à la hauteur des enjeux humains, économiques et sociaux mais aussi des nouvelles exigences de respect des animaux auxquels est confrontée la filière élevage.

La France comptait 400 abattoirs en 2003, 286 en 2010 et seulement 241 en 2021. La consommation de viande étant relativement stable sur la période (-3 %), cette chute considérable du nombre d'abattoir (-40 %) va de pair avec une concentration de la production dans des unités de plus en plus industrielles et déshumanisées. Cette évolution répond uniquement à une logique de marché, la

**« de nombreux éleveurs se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de faire abattre leurs bêtes localement ou de leurs garantir des conditions de transport acceptables. »**

rentabilité maximale passant par toujours plus d'économies d'échelle, et elle ne sert en rien l'intérêt général ou l'amélioration de la condition animale. Au contraire, de nombreux éleveurs se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de faire abattre leurs bêtes localement ou de leurs garantir des conditions de transport acceptables.

Ainsi la concentration des solutions d'abattage a des répercussions à tous les échelons de la filière élevage et viande. En amont, **cela conduit inexorablement à la disparition d'un tissu d'élevages familiaux au profit de fermes usines seules capables d'alimenter cette « chaîne industrielle »**. En aval, cela renforce la mainmise des géants de l'agro-industrie et de la grande distribution sur les circuits de commercialisation de la viande.

**L'urgence est de soutenir les abattoirs existants puis de planifier une redensification du maillage des abattoirs sur le territoire français, au plus près des éleveurs et de leurs bêtes.**

Pour cela il est nécessaire que l'état et les collectivités territoriales s'engagent plus fortement en instituant un vrai service public de l'abattage. Cet engagement, auprès des abattoirs en difficulté ou des projets d'installation, doit être avant tout financier mais il doit aussi prendre la forme d'un accompagnement administratif, technique et humain.

Les aides à la filière industrielle doivent être inventoriées et réorientées systématiquement vers les abattoirs de proximité.

En complément de ces mesures visant à redéployer les abattoirs de

proximité, il est nécessaire d'encourager le développement d'alternatives permettant l'abattage des animaux à la ferme.

Les abattoirs mobiles complets ou semi-mobiles pouvant se déplacer dans les fermes ou vers des points de rassemblement constituent une première alternative intéressante, notamment pour les territoires très ruraux et loin des axes routiers.

Une deuxième alternative consisterait à intégrer des caissons mobiles et des camions d'abattage dans le fonctionnement des abattoirs.

La relocalisation de la production et la recherche de l'autonomie alimentaire s'impose aujourd'hui à nos sociétés pour des raisons écologiques, sociales, économiques et géopolitiques. Dans ce contexte, laisser le marché imposer ses règles et assister passivement à la disparition des abattoirs de proximité et des filières locales d'élevage qui en dépendent est une faute politique grave. **Garantes de notre autonomie alimentaire, ces filières sont, en plus, plébiscitées par les consommateurs, et elles permettent aux éleveurs d'améliorer leur rémunération en se réappropriant les marges commerciales accaparées par l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution.**

Plus largement, le redéploiement des abattoirs de proximité et le développement des alternatives d'abattage sont nécessaires à la transformation de notre modèle agricole pour le rendre plus soutenable, résilient et attractif. Leur développement va dans le sens d'un élevage paysan, à échelle humaine, respectueux de l'environnement et du rythme des animaux face à des pratiques d'élevage industrielles polluantes qui fragilisent la biodiversité et les écosystèmes, et pour lesquelles seule la cadence d'abattage compte. ●



L'information professionnelle du monde politique

## POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.  
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

[www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

à retourner au Trombinoscope – Service abonnement – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex – [trombinoscope@propublic.fr](mailto:trombinoscope@propublic.fr)

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2024/2025** (Tome I National + Tome II Régional)\* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site [www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com) au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). \* parution janvier 2024

M.  Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- Mandat
- Paiement en ligne sécurisé sur [www.trombinoscope.com](http://www.trombinoscope.com)

Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

## MALADIES RARES : AVEC UN 4ÈME PLAN EN PRÉPARATION, LES ESPOIRS RESTENT GRANDS !



**D**ans le monde, 300 millions de personnes seraient touchées par une maladie rare, 25 millions en Europe, trois millions en France. Et en l'occurrence, dans ce domaine, l'Hexagone joue un rôle pionnier. C'est le premier pays européen à avoir élaboré et mis en œuvre, en 2005, un plan national - Plan National Maladies Rares (PNMR). On en est au troisième. Après avoir permis d'améliorer la prise en charge des patients avec des centres de soins de référence affiliés, ainsi que leur diagnostic, avec l'instauration notamment de la plateforme SeqOIA, une plateforme de séquençage génomique très haut débit, les efforts se focalisent sur ce second point, et ainsi sur la réduction de l'impasse diagnostique et la recherche de nouveaux traitements. Seule une personne sur deux dispose en effet d'un diagnostic précis qui nécessite parfois cinq ans pour être établi ! Dans un tel contexte, réduire cette errance et développer de nouvelles thérapies représentent naturellement les principaux enjeux de la recherche clinique. Or, certains freins persistent au niveau des agences de médicaments comme l'Agence européenne du médicament ou même la Haute Autorité de Santé (HAS), tout simplement parce que les process, en matière d'essais cliniques et de validation thérapeutique, prennent du temps.

Le quatrième Plan en préparation, dont l'entrée en vigueur est prévue pour cette année 2024, doit mettre le curseur sur ces problématiques. Et il y a de l'espoir avec les progrès de l'Intelligence artificielle, la coopération au-delà des frontières, le développement des techniques de diagnostic moléculaire, l'adoption du Plan France Médecine Génomique (PFMG) 2025, le plan Santé 2030, doté d'un budget de 7 milliards d'euros, lequel vise entre autres à soutenir l'essor des biothérapies, avec des biomédicaments dont on attend beaucoup notamment pour les maladies rares.

*Stéphanie Fontaine*

# LES MALADIES RARES : UN MONDE DE PIONNIERS

**Philippe BERTA**

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) du Gard
- ▶ Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Président du groupe d'études Maladies rares de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine
- ▶ Membre du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle
- ▶ Membre du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



**L**es maladies rares sont désormais bien identifiées. Elles regroupent plus de 7000 pathologies surtout génétiques dont certaines de nature neuromusculaire (AFM-téléthon), d'autres de nature tumorale (cancers pédiatriques). Une maladie est rare lorsqu'elle atteint moins d'une personne sur 2 000 et nombre d'entre elles nécessitent encore validation de leur origine moléculaire.

Ce sont plus de trois millions de patients en France qui sont concernés. La France s'est distinguée par la mise en place successive de trois plans nationaux. Le premier plan national maladies rares 2004-9 a permis d'améliorer l'accès au diagnostic et à la prise en charge des personnes atteintes de maladie rare, par la mise en place de 131 centres de référence maladies rares labellisés. Le dispositif a été complété par l'identification de 500 centres de compétences offrant un appui pour la prise en charge de proximité. Le second plan national maladies rares 2011-14 prolongé jusqu'en 2016 a abouti à la labellisation de 23 filières maladies rares. Cette nouvelle entité a permis de réunir l'ensemble des professionnels participant au diagnostic, aux soins et à la recherche mais aussi les associations de patients impliqués dans un groupe homogène de maladies rares. Le troisième, 2018-23 a porté une ambition : partager l'innovation, un diagnostic et un traitement pour chacun. Son bilan

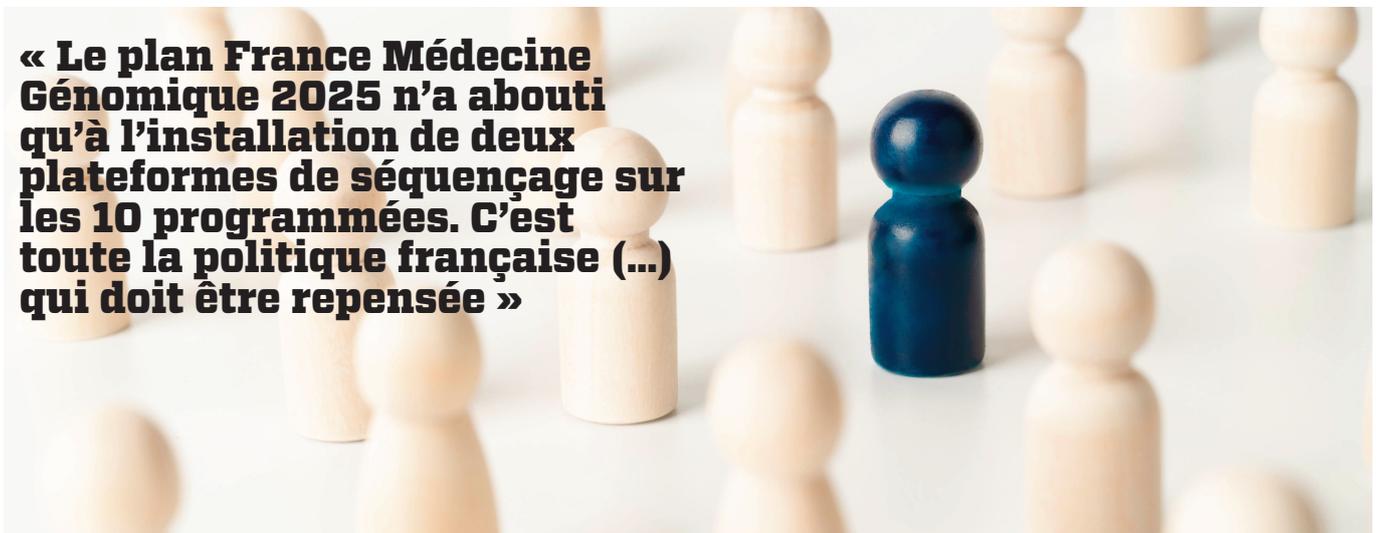
doit en être publié dans les semaines à venir. L'actualisation de la structuration des centres de référence maladies rares (CRMR) a été poursuivie. Les 23 filières intègrent 109 CRMR identifiant 387 centres de référence, 1757 centres de compétences et 83 centres de ressources et de compétences. Globalement, ces plans successifs ont permis à la France d'être le premier pays européen à structurer une offre de soins de haut niveau autour de l'Alliance Maladies Rares, de l'AFM-téléthon, de la Fondation Maladies Rares, d'Orphanet, d'Eurordis, ou de Maladies Rares Infos Services.

Pour la préparation du 4<sup>e</sup> plan dont l'annonce est attendue fin février, divers éléments sont à prendre en compte :

- Un soutien massif de la recherche en biologie-santé dont celle sur les maladies rares. La loi de programmation pluriannuelle de la recherche en cours et les 7 milliards de France 2030 constituent certes des étapes indispensables, mais seulement des étapes.
- La poursuite de l'amélioration des stratégies diagnostiques par l'amplification de l'approche génomique en première analyse. On sait l'importance d'un diagnostic précoce pour l'efficacité du traitement. Le plan France Médecine Génomique 2025 n'a abouti qu'à l'installation de deux plateformes de séquençage sur les 10 programmées. C'est toute la politique française autour du séquençage génomique en santé (maladies rares, oncologie, virologie...) mais aussi à des fins de pharmacogénomique (biomarqueurs...), de métagénomique (par exemple pour la biodiversité), de criminalistique, ou en agronomie qui doit être repensée, reconfigurée, associant organismes nationaux de recherche, hôpitaux et entreprises privées. Parallèlement la protection de ces données, leur stockage, leur analyse (IA), l'accès aux scientifiques, les moyens du conseil génétique doivent progresser.
- Ce sont plus de 2000 thérapies géniques qui sont en cours de développement dans le monde. Nos modèles d'évaluation clinique par la Haute Autorité de Santé doivent continuer à s'adapter pour répondre à ces situations particulières dans lesquelles par exemple un référentiel ne peut exister.
- C'est un mode de financement innovant sur une base pluriannuelle tenant compte du coût du patient non traité qui doit être imaginé.

Toutes ces grandes questions posées par le champ des maladies rares sont aussi posées pour l'oncologie et plus largement la médecine personnalisée. Il est crucial d'y répondre vite. ●

**« Le plan France Médecine Génomique 2025 n'a abouti qu'à l'installation de deux plateformes de séquençage sur les 10 programmées. C'est toute la politique française (...) qui doit être repensée »**





# Vivons

# Innovons



## Patients

Pour vous nous cherchons, développons et fabriquons des thérapies innovantes contre les maladies graves. Cancers, maladies cardiovasculaires, inflammatoires et rénales, ostéoporose, biosimilaires : depuis 30 ans, des milliers de français sont soignés chaque année par un médicament Amgen.

De quoi sera faite la santé de demain ? Suivez nos actualités sur [www.amgen.fr](http://www.amgen.fr)

**AMGEN**<sup>®</sup>



# UN NOUVEAU PLAN POUR ALLER PLUS LOIN ET DONNER DES RÉPONSES

**Guillaume CANAUD**

- ▶ Néphrologue
- ▶ Responsable de l'Unité de Médecine Translationnelle et Thérapies Ciblées
- ▶ Hôpital Necker Enfants Malades, Paris
- ▶ Université Paris Cité
- ▶ Institut Necker Enfants Malades - INSERM U1151
- ▶ Responsable de l'élaboration du Plan Maladies Rares 4 avec le Professeur Agnès Linglart



**L**es maladies rares touchent plus de 3 millions de personnes en France, représentant environ 4,5 % de la population. Bien que le nombre exact de ces maladies ne soit pas précisément défini, on en recense actuellement plus de 7 000. Elles touchent principalement des enfants de moins de 5 ans dans la moitié des cas et sont responsables de 10 % des décès entre un et cinq ans. Ces statistiques alarmantes ne doivent pas obscurcir les succès notables et les perspectives prometteuses résultant des avancées de la recherche.

Malgré les progrès considérables accomplis depuis la création de la Mission des médicaments orphelins par Simone Veil il y a plus de 25 ans, et la mise en place du premier plan national Maladies rares par Jean-François Mattei il y a 20 ans, il reste encore beaucoup à faire. La France joue un rôle de premier plan dans ce domaine, mais seulement une personne atteinte d'une maladie rare sur deux a un diagnostic précis, et pour plus d'un quart d'entre elles, ce diagnostic prend en moyenne 5 ans. Cette période de recherche diagnostique doit être réduite. Les centres de référence, les filières et l'écosystème mis en place ont démontré l'importance d'une approche pluridisciplinaire pour apporter espoir et succès aux patients malades et à leurs proches.

Le nouveau Plan National Maladies Rares 4 (PNMR4), que nous conduisons avec le Professeur Agnès Linglart, vise à poursuivre les efforts du précédent en réduisant l'errance diagnostique et en recherchant de nouveaux traitements. Son ambition est de garantir un diagnostic rapide et précoce pour chaque patient, ainsi qu'un meilleur accès aux traitements ou, du moins, aux essais cliniques.

Notre objectif est de rendre ce nouveau plan concret et d'obtenir des résultats tangibles pour les patients au quotidien. Pour cela, ont été mis en place quinze groupes de travail et de réflexion, ainsi qu'une approche transversale qui combine aspects des soins et recherche, et collaboration nationale et européenne.

Les actions clés du projet s'articulent autour de quatre grandes thématiques :

- 1- Le parcours et la vie de soins. Il tient compte de l'importance du lien entre la ville et l'hôpital, de la formation des professionnels et de l'information de tous, incluant le dépistage néonatal. Les patients font face à un monde médical et paramédical qui connaît encore peu

les maladies rares, malgré les protocoles nationaux de diagnostics et de soins (PNDS). La diffusion de la connaissance peut être optimisée.

- 2- Le diagnostic avec le développement de l'Observatoire du diagnostic des maladies rares, de la médecine génomique en lien avec le plan France Médecine génomique et de l'importance de la physiopathologie. L'accès à un diagnostic moléculaire reste difficile. Notre ambition est de mettre autour de la table tous les acteurs concernés, notamment les laboratoires du privé susceptibles d'accélérer sur le séquençage génétique. Les collaborations entre les laboratoires de séquençage et les centres de recherche tels que ceux de l'INSERM peuvent être favorisées et les variants identifiés mis à disposition dans une base accessible à tous les chercheurs en France.
- 3- L'accès à l'innovation et aux traitements. Actuellement seuls 5 % des maladies rares bénéficient d'un traitement. Nous réfléchissons à de nouvelles méthodologies pour les essais cliniques dans les maladies rares, les essais cliniques randomisés avec un grand nombre de patients étant difficiles à réaliser. Tous les acteurs impliqués sont invités à se rassembler : chercheurs, médecins, industriels, associations de patients et agences de régulation telles que l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute Autorité en Santé (HAS) et l'assurance maladie.

**« Le PNMR4 vise à “garantir un diagnostic rapide et précoce pour chaque patient, ainsi qu'un meilleur accès aux traitements” »**

- 4- La collecte des données de santé et des échantillons biologiques. Nous bénéficions déjà d'une banque de données pour les maladies rares (BNDMR) et nous allons essayer de favoriser davantage son interopérabilité et sa connexion avec l'Europe.

Face à des défis considérables et des attentes élevées, il est impératif que nous agissions collectivement, démontrant un sens partagé de responsabilité et d'engagement pour répondre de manière concrète aux besoins de nos concitoyens. ●



# L'ACCESSIBILITÉ AUX INNOVATIONS MÉDICAMENTEUSES : UNE VRAIE PROBLÉMATIQUE POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES RARES

**Annick BILLON**

- ▶ Sénatrice UC de la Vendée
- ▶ Membre de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat



Sur les 22 millions de patients que compte la France, 3 millions d'entre eux sont atteints d'une maladie rare. En 2018, la mission d'évaluation sénatoriale Médicaments innovants : consolider le modèle français d'accès précoce s'est penchée sur l'accélération des innovations médicamenteuses. Si cette dernière est source d'espoir chez les patients, leur famille et les professionnels de santé, la question de l'accessibilité à ces traitements prometteurs demeure sensible.

La force indéniable du modèle français est le mécanisme d'accès précoce aux médicaments, qui repose sur les autorisations temporaires d'utilisation (ATU). Depuis 1994, ce dispositif - quasiment unique en Europe - permet aux patients atteints de pathologies graves et dans une impasse thérapeutique de disposer de spécialités pharmaceutiques innovantes, parfois plus d'un an avant la délivrance de l'autorisation de mise sur le marché (AMM). La HAS indique que, en 2020, 85 % des médicaments innovants ayant reçu des avis très favorables pour une AMM étaient déjà disponibles pour les patients lors de leur évaluation.

Mais ne nous y trompons pas, les patients européens disposent d'un accès assez inégal à l'innovation médicamenteuse. Si l'Agence européenne des médicaments (EMA) délivre une première autorisation, chaque agence ou autorité compétente nationale reste souveraine des autorisations de mise sur le marché national. Par exemple, entre juin 2017 et décembre 2020, 37 % des médicaments pourtant autorisés au niveau européen n'étaient pas accessibles aux patients français<sup>1</sup>.

À ce titre, j'ai récemment interpellé le Gouvernement sur le cas du myélome multiple. Ce cancer de la moelle osseuse est une maladie rare qui touche chaque année près de 5 000 nouvelles personnes. Les traitements proposés en France permettent à des patients de vivre avec la maladie, mais des formes plus agressives les rendent inefficaces. La délivrance par l'EMA d'autorisations de mise sur le marché pour plusieurs nouveaux médicaments innovants a donc fait naître

de nouvelles espérances pour les patients et les soignants. Alors même que d'autres pays européens disposent de ces médicaments qui ont montré des résultats encourageants, la méthodologie d'évaluation suivie par la HAS ne permet pas d'aboutir au même résultat sur le marché français. L'exemple du Carvykti, médicament justement destiné au traitement du myélome multiple, en est une bonne illustration. La commission de la transparence au sein de la HAS n'a pas formellement « interdit » la mise sur le marché français de ce médicament, mais l'a classé en « ASMR5 ». En d'autres termes, en se basant sur les données scientifiques présentées, elle a estimé que le service médical rendu était insuffisant pour prétendre à un remboursement par l'assurance maladie. Ce médicament présentant un coût exorbitant, les hôpitaux et les patients français n'ont pas la possibilité de le supporter financièrement.

Le placement du curseur entre rigueur méthodologique et accessibilité à l'innovation est vraisemblablement difficile ; même si le dispositif d'accès dérogatoire pour les médicaments a été renoué par la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Il a été récemment complété par l'article 76 du PLFSS pour 2024 qui prévoit une série d'ajustements à la réforme de l'accès précoce, dont la création d'une voie dérogatoire pour les produits ayant bénéficiés d'une ASMR de niveau 5.

**« en 2020, 85 % des médicaments innovants ayant reçu des avis très favorables pour une AMM étaient déjà disponibles pour les patients lors de leur évaluation. »**

Depuis plus de vingt ans, notre pays est engagé dans une politique pionnière et ambitieuse en matière d'accès précoce aux médicaments. Si des points d'amélioration subsistent, la victoire obtenue par les associations et les parlementaires au dernier PLFSS montre que les solutions existent. ●

<sup>1</sup> Étude réalisée par le G5 Santé



# EN FINIR AVEC L'ERRANCE DIAGNOSTIQUE QUI PLONGE LES PATIENTS ET LEURS AIDANTS DANS UN TUNNEL INFERNAL

**Yannick NEUDER**

- ▶ Député LR de l'Isère
- ▶ Vice-président de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Vice-président du groupe d'études Maladies rares de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement



Toutefois, informer les seuls professionnels de santé ne suffira pas. On constate un réel déficit de connaissances parmi le grand public, y compris chez les patients et leurs aidants. En tant que médecin, je distingue que les patients en savent très peu sur leur maladie. Si la France a développé des actions pour sensibiliser la population, notre pays n'est pas bon élève. C'est pourquoi j'appelle le Gouvernement à une vraie campagne de sensibilisation aux maladies rares mais aussi à un grand plan stratégique à l'image de celui déployé pour le cancer. C'est dans cette dynamique que nous avons rédigé avec mon collègue député Victor Habert Dassault une proposition visant à déclarer la maladie de Charcot grande cause nationale 2024.

**Sans limite, déployons tous les outils nécessaires pour appréhender ces maladies et ainsi libérer les patients et leurs aidants de ce tunnel infernal de l'errance.**

Enfin, je vois dans le dépistage - notamment néonatal - la clé d'un diagnostic et d'une prise en charge anticipés. Si la HAS a tout récemment permis la mise en place de 7 dépistages supplémentaires aux 6 existants, la France accuse toujours un retard par rapport à ses voisins européens. Au Portugal, 25 maladies sont associées au dépistage et en Italie, pays souvent cité comme modèle en la matière, il s'agit de 40 pathologies. La France doit donc aller plus loin dans la mise en place de mesures de dépistage pour réduire l'errance diagnostique.

Nous devons par exemple étendre le scope des pathologies concernées par l'analyse de la HAS à toutes les maladies rares pour lesquelles une prise en charge précoce aurait un impact significatif

L'absence de diagnostic est une période très douloureuse particulièrement vécue par les jeunes enfants confrontés à une moindre considération de leurs symptômes. Les études effectuées montrent qu'entre l'apparition des premiers symptômes et le diagnostic d'une maladie rare, il peut s'écouler 2 à 5 ans. Les experts expliquent ce phénomène par un manque de

connaissances de la communauté médicale : près de 50% des professionnels de santé estime ne pas avoir une connaissance suffisante de ce type de pathologies. C'est notamment le cas de certains signes cliniques tel que le déficit musculaire de l'enfant qui n'est que peu associé à des maladies rares neuromusculaires.

Ce manque de connaissances est attribué principalement à une intégration insuffisante de la thématique dans les programmes universitaires. Seule la pédiatrie y est abordée, mais de manière très restreinte, la variété et la complexité des maladies rares aggravant cette problématique. Aussi, il est attendu que les pouvoirs publics se saisissent d'un tel enjeu afin d'enrichir la formation initiale et continue des professionnels de santé.

**Il faut sensibiliser à la « culture du doute ».**

Il ne s'agit pas ici de faire de l'ensemble de la communauté médicale un expert en maladies rares, mais notre objectif commun de prévention nous oblige à créer des automatismes au travers de ce que j'appelle « la culture du doute ». C'est précisément celle-ci qui nous permettra de favoriser l'adressage des patients vers des structures spécialisées et favoriser ainsi le dépistage et le diagnostic précoce.

**« on pourrait imaginer une harmonisation des programmes de dépistage, particulièrement du dépistage néonatal, au niveau européen ».**

sur l'espérance et la qualité de vie. En parallèle, l'on pourrait imaginer une harmonisation des programmes de dépistage, particulièrement du dépistage néonatal, au niveau européen afin de gommer les disparités nationales observées. Cette harmonisation permettrait in fine au patient un meilleur accès au traitement.

Les maladies rares posent de vrais enjeux de politiques publiques. Le Législateur doit s'en saisir. C'est aussi une question d'accès aux soins. ●



# LA FONDATION MALADIES RARES, UN ACTEUR CLÉ DE L'ACCÉLÉRATION DE LA RECHERCHE SUR LES MALADIES RARES



**Pr Daniel Scherman**  
Directeur de la Fondation

Une maladie est dite « rare » quand elle touche moins de 1 personne sur 2 000. On en dénombre plus de 7 000 aujourd'hui dont 80 % sont d'origine génétique. En France, 3 millions de personnes sont concernées. Pour comparaison, nous sommes globalement sur les mêmes chiffres que ceux du cancer. Les enfants sont les premiers touchés par les maladies rares qui sont très variées et peuvent avoir des conséquences invalidantes plus ou moins visibles. Dans de nombreux cas, il n'y a ni diagnostic ni traitement : c'est ce que nous appelons l'errance diagnostic. Il faut en moyenne entre 4 et 5 ans pour diagnostiquer la maladie.

La Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique, structure privée à but non lucratif, qui

porte une mission d'intérêt général : accélérer la recherche sur toutes les maladies rares. Pour ce faire, elle poursuit 3 objectifs : identifier la cause des maladies et aider au diagnostic, aider au développement de nouveaux traitements et rompre l'isolement des personnes malades et de leur famille.

La Fondation a été créée en 2012 dans le cadre du 2e Plan National Maladies Rares 2011-2016. Elle est née de la volonté conjointe de tous les acteurs impliqués dans la recherche et la prise en charge des maladies rares, et plus particulièrement de ses 5 membres fondateurs : l'AFM-Téléthon, l'Alliance Maladies Rares, l'INSERM, la Conférence des Directeurs Généraux de Centres Hospitaliers Universitaires et la Conférence des Présidents d'Université. La Fondation bénéficie depuis sa création du soutien financier essentiel de l'AFM-Téléthon. De nombreuses entreprises pharmaceutiques et fondations de mutuelles, telles que FE-IRCEM nous soutiennent régulièrement.

Présente sur tout le territoire, la Fondation travaille en lien étroit avec les experts du soin et de la recherche dans les maladies rares, grâce à une connaissance précise et juste de son environnement. Elle offre aux médecins et chercheurs une proximité sans équivalent. Fonds d'amorçage de projets scientifiques, la Fondation est un acteur clé de l'accélération de la recherche sur les maladies rares. Elle accompagne et finance les projets académiques les plus prometteurs. Depuis 2012, cela se traduit par plus de 300 projets de recherche financés répartis sur l'ensemble du

territoire et 15 plateformes technologiques de pointe partenaires de ses appels à projets. La Fondation a obtenu des résultats significatifs dans une autre mission de conseil et d'accompagnement des équipes de recherche sur le terrain et la création en 2017 d'un 1er club réunissant chercheurs et industriels afin d'accélérer le développement des preuves de concept en vue d'aboutir à des médicaments.

Une action en plein essor est l'assistance scientifique aux associations de patients : nous les conseillons sur leur stratégie de recherche, organisons pour eux les appels à projets et la sélection des meilleures propositions par des comités indépendants, effectuons le conventionnement et le suivi de projets, et assurons la formation à ce qu'est la recherche pour les membres de ces associations.

En résumé, notre vocation est de perpétuer nos actions de soutien à la recherche pour les maladies rares et souvent négligées. Nous accompagnons les chercheurs académiques, et finançons leurs équipes, conseillons les associations de patients, développons les liens avec les industriels du médicament, et sommes source d'informations sur la recherche et les maladies rares.

Et ceci tant dans la recherche de nouveaux diagnostics et nouveaux traitements que dans le domaine des sciences humaines et sociales, pour aider les patients, leurs familles et leurs aidants dans l'attente des traitements.



# LE TEMPS DE L'ADMINISTRATIF N'EST PAS LE TEMPS DU MALADE !

**Stéphane VIRY**

- ▶ Député LR des Vosges
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale



**L**e temps s'avère être un enjeu vital pour les patients atteints de maladies rares. Alors que l'obtention d'un diagnostic rapide demeure essentielle, la France a déjà accompli des progrès significatifs et doit continuer dans cette voie, notamment sur le sujet du dépistage néonatal. Toutefois, l'accès rapide aux traitements reste impératif pour assurer une prise en charge efficace.

Bien que la France ait été à l'avant-garde en Europe en élaborant son premier plan national sur les maladies rares (PNMR) en 2005 et qu'elle se prépare à mettre en œuvre le 4<sup>ème</sup> PNMR en 2024, il reste un long chemin à parcourir pour une prise en charge optimale des patients. Ainsi, le PNMR 4 se présente comme une opportunité pour intensifier nos actions et réduire le décalage entre les innovations médicales et la lenteur administrative.

Si les plans sont indispensables pour définir un cap cohérent, ils ne doivent pas supplanter l'action concrète. Malgré les ambitions du PNMR 3 visant à promouvoir l'accès au traitement des maladies rares, il est consternant de constater que certains médicaments innovants n'obtiennent pas l'autorisation de la Haute Autorité de Santé en France (HAS). En 2023, la HAS a rejeté plusieurs médicaments essentiels pour des maladies rares, telles que le traitement d'un cancer de l'endomètre ou celui destiné aux patients atteints de macroglobulinémie de Waldenström, une forme rare de cancer du sang.

Tout en reconnaissant l'importance de maintenir des normes élevées en matière de sécurité sanitaire, il est incompréhensible que des médicaments validés par les autorités européennes soient refusés par la HAS. Cette succession de procédures administratives est difficilement entendable pour des patients qui ne peuvent se permettre d'attendre l'accès à des traitements souvent vitaux, disponibles chez nos voisins. Cette lenteur administrative est

intolérable pour les patients malades, qui se voient privés de traitements autorisés à l'échelle de l'Union européenne. Cela constitue une perte grave de chance pour les Français atteints de maladies rares. Il est impératif de placer l'intérêt du patient au premier plan et d'agir rapidement.

L'étude WAIT (Waiting to Access Innovative Therapies) met en lumière une réalité peu glorieuse : une attente moyenne de 508 jours pour obtenir les autorisations administratives en France. Bien que ces délais se situent dans la moyenne européenne, ils restent nettement éloignés des normes observées dans d'autres pays tels que l'Allemagne et l'Italie, avec respectivement 128 et 436 jours pour autoriser un médicament sur leur territoire.

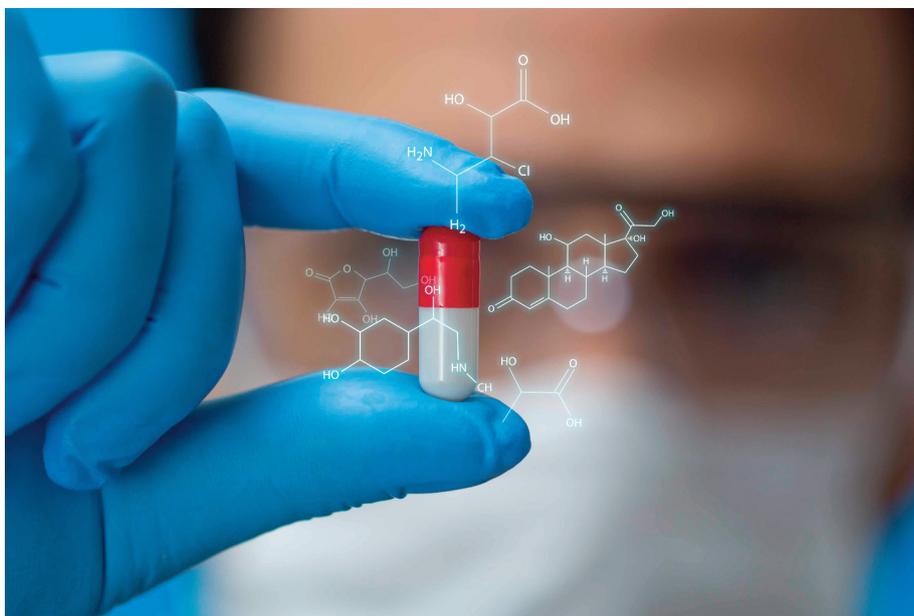
Malgré l'existence d'un dispositif dérogatoire depuis 2021 permettant un accès précoce à des traitements avant leur autorisation de mise sur le marché, cela reste l'exception. Il est donc impératif de progresser sur ce front, a fortiori lorsque le médicament a obtenu l'approbation de l'Agence européenne des médicaments.

**« Tout en reconnaissant l'importance de maintenir des normes élevées en matière de sécurité sanitaire, il est incompréhensible que des médicaments validés par les autorités européennes soient refusés par la HAS. »**

Bien que les défis soient immenses, notre pays bénéficie de professionnels hautement qualifiés. Il est nécessaire d'élever une part significative de la recherche française au niveau européen en encourageant la participation à des initiatives de l'Union européenne et accélérer notre transition numérique. Dans cette perspective, l'émergence de l'intelligence artificielle peut redéfinir la manière dont nous

diagnostiquons les maladies rares, notamment dans le domaine de la médecine génomique. L'investissement dans le Health Data Hub est une belle avancée qui n'en est qu'à ses débuts.

Je crois en notre capacité à innover afin de relever les défis en matière de santé et améliorer l'espérance de vie en bonne santé des Français. En tant que parlementaire, je m'engage à tout mettre en œuvre pour que le fruit de l'innovation médicale ne soit pas freiné par l'administration et porte préjudice à l'intérêt des patients. ●



# L'ANR : UN SOUTIEN MAJEUR POUR LA RECHERCHE SUR LES MALADIES RARES

Philippe BOUVET

► Responsable du département Biologie-santé de l'Agence nationale de la recherche (ANR)



**A**vec près de 4,5 % de la population mondiale concernée, les maladies rares représentent un enjeu majeur de santé publique. La France a joué un rôle pionnier dans ce domaine, notamment grâce à l'impulsion des associations de patients qui a conduit à trois plans nationaux maladies rares (PNMR) successifs. Si les dimensions recherche ont été prises en compte dans le deuxième plan (PNMR 2), en 2011, c'est dès sa création, en 2005, que l'Agence nationale de la recherche (ANR) s'est mobilisée dans ce domaine en tant qu'agence de financement de la recherche sur projets.

L'ANR soutient, au niveau national, la production de connaissances scientifiques en finançant des projets de recherche à l'initiative des chercheurs et chercheuses. Au niveau mondial, l'Agence participe également au financement de projets dans le cadre d'initiatives internationales dédiées aux maladies rares, en particulier européennes tels que l'ERA-Net E-Rare (2007-2019) et le Programme conjoint européen sur les maladies rares (EJP RD) coordonné par l'INSERM depuis 2019. France 2030, dont l'ANR est opérateur, a permis la mise en place de structures ambitieuses qui ont aussi contribué au développement des recherches sur les maladies rares. Les financements ont par exemple permis la création d'instituts de recherche d'envergure internationale (IHU), d'infrastructures nationales ou de cohortes. L'IHU Imagine est un institut de recherche et de soins qui allie recherche fondamentale, compréhension des maladies, recherche translationnelle - du diagnostic aux thérapies -, recherche clinique, amélioration des soins, etc. L'infrastructure PHENOMIN est quant à elle reconnue internationalement pour le développement de modèles expérimentaux, essentiels pour la recherche fondamentale, l'innovation biotechnologique et biopharmaceutique.

Depuis le deuxième plan national maladies rares jusqu'en 2021, l'ANR a ainsi financé 350 projets nationaux, 153 projets internationaux et 41 projets France 2030, pour un montant total de 462,5M€ (dont 58 % via France 2030). Les aides allouées par l'Agence ont contribué à des développements majeurs dans le domaine des maladies rares. Si les trois maladies les plus étudiées concernent des maladies neurologiques (comme la maladie de Charcot et de Huntington), des défauts de développement au cours de l'embryogenèse

(syndrome X-fragile) et des maladies immunitaires (Lupus érythémateux systémique), les projets financés par l'ANR ont pu étudier une grande diversité de pathologies rares telles que la Rétinite pigmentaire ou encore la fibrose pulmonaire idiopathique.

A travers le financement de projets de recherche proposés à l'initiative des chercheurs, sa participation à diverses initiatives internationales, son implication dans le consortium international IRDiRC (International Rare Diseases Research Consortium) et dans le futur partnership européen dédié à l'étude des maladies rares qui devrait démarrer en 2024, l'ANR continuera activement à soutenir les recherches sur les maladies rares, qui nécessitent de par leur spécificité l'action concertée de plusieurs équipes à travers le monde, afin d'obtenir suffisamment de données. Ces actions internationales soutenues par l'Agence permettent aux équipes de recherche françaises de participer à ces études fondamentales. Elle poursuivra également son engagement dans le cadre du prochain plan national (PNMR 4) et c'est dans le contexte de sa préparation

**« En 10 ans, l'ANR a (...) financé 350 projets nationaux, 153 projets internationaux et 41 projets France 2030, pour un montant total de 462,5M€ (dont 58 % via France 2030). »**

qu'elle a publié en 2023 un cahier thématique « 10 ans de recherche sur les maladies rares »\*, qui dresse un bilan des projets financés par l'ANR entre 2011 et 2021. ●

\* <https://anr.fr/fr/ressources/cahiers-thematiques/10-ans-de-recherche-sur-les-maladies-rares/>



# TRIBUNES

## LE LUXE NE CONNAIT PAS LA CRISE... EN FRANCE COMPRIS !



**T**irée par les grands groupes - LVMH, Kering, Hermès, Chanel, leaders mondiaux du secteur -, la France demeure le premier marché mondial du luxe. Sur les 270 marques de luxe, 130 sont tout de même françaises. De la maroquinerie, la bijouterie, la joaillerie, l'horlogerie, en passant par l'hôtellerie, la cosmétique, la gastronomie, et bien sûr la haute couture, le luxe ne connaît pas la crise. Même durant la pandémie Covid, cette industrie a connu des ventes records. Il n'y a guère que les belles voitures qui ont été impactées durant la période.

Et avec des ventes internationales toujours soutenues, les acteurs, poussés par une forte demande en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, peuvent compter sur des bénéfices encore en progression. Même si le marché, après une période d'euphorie, tend à se stabiliser, la croissance devrait tout de même se poursuivre à un rythme de 5 à 7 % d'ici à 2030, contre 8 à 10 % en 2023 par rapport à 2022, selon une étude du cabinet de conseil Bain & Company. Ainsi, le marché du luxe ralentit peut-être, mais il paraît surtout d'une grande robustesse. Malgré la préoccupation croissante pour le développement durable chez les consommateurs, avec une attention portée à l'éco-responsabilité et à la transparence dans la chaîne d'approvisionnement, nul doute, il a de beaux jours devant lui.

*Stéphanie Fontaine*

# LE LUXE EN FRANCE : DES SAVOIR-FAIRE INÉGALÉS

Annie GENEVARD

- ▶ Députée LR du Doubs
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Industries du luxe



Les industries du luxe, ce sont des savoir-faire. Je serais tentée de dire, ce sont d'abord des savoir-faire, parfois d'une très haute technicité, patiemment enseignés ou amoureusement transmis et ainsi préservés. Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » dont bénéficient bon nombre d'entreprises du luxe en exprime bien cette dimension patrimoniale. Pour honorer des savoir-faire séculaires, on a créé des lycées des métiers, des écoles spécifiques. Les entreprises elles-mêmes se sont parfois doté d'écoles de formation intégrées pour répondre tout à la fois au besoin de main-d'œuvre et à la nécessité d'une excellence indispensable à ce secteur. Car dans le luxe, on « caresse le divin détail » pour reprendre le mot de Nabokov. Les Meilleurs Ouvriers de France sont l'aristocratie du métier. Il faut voir ce qu'exige cette distinction ! Du design des produits à leur acquisition, que de talents sont convoqués et qui mobilisent toutes sortes de savoir-faire, artistiques et techniques.

On le sait moins, mais les grandes marques des industries du luxe sont sensibles au développement durable et aux conditions éthiques de fabrication, répondant en cela aux nouvelles exigences d'une clientèle de plus en plus regardante sur ces sujets. Certification sur la chaîne de valeur, sur la provenance, sur les procédés de fabrication, sur la traçabilité des produits, recyclage, mesure de l'impact environnemental des produits... sont quelques-

unes des actions conduites par les grandes marques. Elles sont appelées à se développer tant les attentes sont grandes en la matière, notamment auprès d'une clientèle qui ne veut plus consommer à n'importe

**L**e luxe occupe une place tout à fait privilégiée dans l'économie française. Il justifie qu'un groupe d'études intitulé « Les Industries du luxe » lui soit consacré à l'Assemblée nationale. De nombreux députés en sont membres tant cette activité concerne de multiples territoires. C'est un des aspects étonnants de ce secteur d'activité que la présence d'entreprises réparties sur

l'ensemble du territoire national, mondialement connues ou parfois de taille modeste, isolées ou en grappe d'entreprises, appartenant à un groupe ou indépendantes. À côté des majors que sont Hermès, LVMH, Kering, Chanel ou L'Oréal, combien de petites et moyennes entreprises contribuent à l'écosystème du luxe français ? C'est une richesse.

**« Acheter un objet de luxe, ce n'est pas seulement posséder un bel objet, c'est accorder du prix à une forme de rareté, d'excellence, d'intemporalité. »**

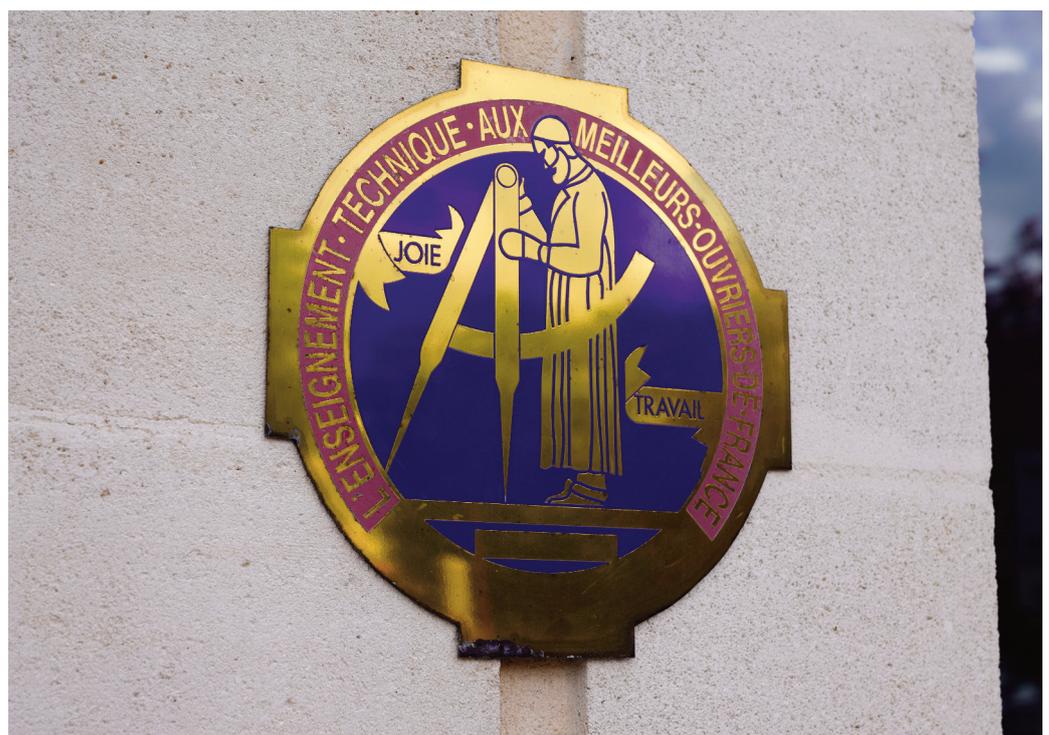
Dans le contexte très dégradé du commerce extérieur, la bonne santé de l'exportation des produits de luxe français est bienvenue. Plus d'un million d'emplois dépendent directement ou indirectement du secteur du luxe, qui recrute ! Les industries du luxe sont une activité de production, souvent non délocalisables, ou non délocalisées par choix, car le Fabriqué en France, la French touch, a tout son sens dans le luxe. Le client, souvent étranger, est attentif à cet ADN.

Cette diversité se retrouve également dans les activités que le luxe recouvre : maroquinerie, joaillerie, horlogerie, cosmétiques, mode, arts de la table, vins et spiritueux... Aucun autre secteur ne nourrit autant un imaginaire français du Beau, célébré en son temps par Baudelaire dans l'Invitation au voyage : « Là, tout n'est qu'ordre et beauté, Luxe, calme et volupté ». Aucun autre pays que le nôtre n'a donné au luxe de telles lettres de noblesse et dans tant de domaines.

Acheter un objet de luxe, ce n'est pas seulement posséder un bel objet, c'est accorder du prix à une forme de rareté, d'excellence, d'intemporalité.

quel prix pour l'environnement.

Ainsi, le secteur du luxe s'est-il imposé dans le paysage économique de la France comme l'un des plus dynamiques et des plus identifiants en ce qu'il incarne tout à la fois l'esprit français, la tradition, l'excellence des savoir-faire et le meilleur de la modernité. ●



# L'INDUSTRIE DU LUXE FAIT RAYONNER LA FRANCE DES TERRITOIRES

**Laurent CROIZIER**

- ▶ Député Démocrate (Modem et indép.) du Doubs
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Vice-présidente du groupe d'études Industries du luxe



**D**e la maroquinerie à la joaillerie, de l'horlogerie à la gastronomie, de la cosmétique à l'hôtellerie, l'industrie du luxe fait briller la France. Nos grandes marques incarnent aux yeux du monde, l'authenticité, l'excellence et l'art de vivre à la française.

Mais, bien plus qu'une vitrine de prestige mondiale, la filière joue également un rôle essentiel dans nos territoires. Les produits de luxe résultent d'une pluralité de métiers et de savoir-faire. Les grandes maisons s'appuient sur l'expertise de nombreuses petites et moyennes entreprises. Implantées au cœur de nos régions, elles sont les fers de lance du fabriqué en France.

Chacune, dans leur domaine, contribue au développement économique et culturel de leur territoire, en créant des sites de production, parfois en sauvant des savoir-faire en voie de disparition.

Les entreprises de la filière luxe sont créatrices de valeur et fortement créatrices d'emplois. Elles se distinguent par leur engagement social et territorial. Leurs emplois nécessitent des compétences spécialisées et un savoir-faire artisanal qui contribue à élever le niveau de qualification et les rémunérations. Le luxe représente en France un million d'emplois directs et indirects.

Elles recrutent, sans discrimination, sur des critères d'habileté manuelle et assurent des formations qualifiantes en interne ou avec des partenaires locaux.

**« Le luxe représente en France un million d'emplois directs et indirects »**

Le luxe français est plus qu'une industrie. En rayonnant à travers le monde avec des produits nés et élaborés au cœur de nos territoires, il est l'expression de notre identité et de notre exception culturelle. Il reflète notre histoire, notre patrimoine, notre créativité et notre exigence. Il unit la tradition et l'invention, les savoir-faire et la création, l'histoire et l'innovation, et valorise nos territoires, nos talents et nos valeurs. Il est un symbole de la France dans le monde. ●

Investir dans la formation, susciter des vocations chez les jeunes, permettre la transmission de ces savoir-faire uniques, sont essentiels pour assurer la continuité de cet héritage culturel et économique.

# BONNE NOUVELLE : LE LUXE SE PORTE BIEN !

**Joëlle MÉLIN**

- ▶ Députée RN des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Membre de la commission des Affaires européennes à l'Assemblée nationale



**L**e secteur du luxe, notamment en France, a montré sa résilience durant la crise du covid. Tous les secteurs, sauf l'automobile de luxe, ont retrouvé leur niveau de 2020, avec l'hôtellerie de luxe en hausse de 110 % et les articles personnels de 22 %. Leur revenu cumulé atteint presque 1400 milliards d'euros (ESGluxe). Les 12 premiers groupes mondiaux ont consolidé leur croissance (Cushman et Wakefield).

En France, où se trouvent 130 des 270 marques mondiales, LVMH domine avec 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en progression de 23 % en 2022. La plupart des groupes français ont renforcé leur présence dans le triangle d'or parisien, avec une augmentation de 42 % (toujours Cushman et Wakefield). Les secteurs concernés incluent la maroquinerie, la bijouterie, la joaillerie, l'horlogerie, la cosmétique, la gastronomie et la haute couture.

Ce succès s'explique par le retour de la clientèle européenne, américaine et asiatique. Deux tendances caractérisent cette reprise :

une clientèle des générations Y et Z de plus en plus nombreuse, avec un passage de 300 à 400 millions de clients en 10 ans, dont 70 millions de Chinois et l'intérêt grandissant pour le luxe d'occasion, en particulier vintage, qui a généré 33 milliards d'euros en 2021, soit une hausse de 65 % par rapport à 2017. D'ici 2030, ce segment pourrait représenter 20 % du chiffre d'affaires de certaines entreprises (Cegid).

**« LVMH domine avec 80 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en progression de 23 % en 2022. »**

Le luxe a également réussi grâce à plusieurs stratégies : montée en gamme et diversification sans perdre l'identité de la marque, expansion vers des marchés émergents, digitalisation et utilisation de l'IA pour anticiper les demandes des clients, communication personnalisée et événementielle, et engagement envers l'écoresponsabilité. Cette dernière est cruciale, les clients étant particulièrement attentifs à la traçabilité et la transparence des matériaux.

La croissance du secteur est estimée à 5-7 % d'ici 2030, indiquant une stabilisation du marché (Bain et Company). Un défi à venir est la main d'œuvre qualifiée, essentielle pour maintenir le savoir-faire distinctif de ces industries. Cette préoccupation est déjà anticipée par les industriels, mais nécessitera probablement un renforcement dans les années à venir. Globalement - et c'est une bonne nouvelle -, les perspectives pour l'industrie du luxe sont positives. ●

# LUXE, CHARME ET PROSPÉRITÉ (OU LES ATOUTS D'UNE INDUSTRIE DE POINTE À FORTE VALEUR AJOUTÉE)

**Dominique ESTROSI SASSONE**

- Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- Présidente de la commission des Affaires économiques



« **Q**uand le Luxe va, tout va ». Cette maxime, empruntée au Bâtiment, résume les atouts d'un secteur où le savoir-faire ancestral de nos territoires, la forte valeur ajoutée que notre pays a toujours été à même de produire et le capital humain qui le rendent admirable sont plus prégnants que jamais.

Depuis l'essor de son industrie, notre économie a toujours su s'appuyer sur un secteur secondaire diversifié alliant production locale et montée en gamme, héritage millénaire et innovation, enracinement des outils de production et aspiration à conquérir le marché mondial. Ce succès ne se dément pas et fait la fierté de nos concitoyens, qui, selon un sondage réalisé à la demande du Comité Colbert, sont 80 % à se dire fiers du luxe hexagonal.

Il faut dire que la France compte aujourd'hui 130 enseignes parmi les 270 marques de luxe mondiales, et surtout 14 domaines d'excellence qui lui offrent une compétence solide et diversifiée sur tous les maillons de la chaîne de valeur du luxe planétaire. A l'heure où la concurrence internationale s'avère plus forte que jamais, ce secteur riche de compétences est l'une des plus-values incontestées de notre pays. Elle permet à la France de maintenir son rang face, d'une part, aux puissances émergentes qui n'ont pas encore atteint une capacité d'innovation leur permettant de rivaliser avec nous, mais aussi face d'autre part aux puissances commerciales qui, quoiqu'installées dans la compétition mondiale, ne peuvent pas, pour des raisons historiques et patrimoniales, s'appuyer sur des savoir-faire aussi anciens que la France.

Mais le luxe ne saurait être un seul miroir d'autosatisfaction géoéconomique. Il est aussi, à lui seul, une réponse aux lourds défis du Développement durable, c'est-à-dire un pan de patrimoine déjà en route vers l'avenir.

Au plan économique, d'abord, car le segment des biens de luxe regroupant les fleuronniers français de la mode, de la maroquinerie, de la joaillerie et de la beauté a augmenté de 4 % en 2023 malgré les contractions de l'économie mondiale.

Au plan social, ensuite, car il maintient des

emplois secondaires non-délocalisables dans la plupart de nos territoires, du fait de la formation professionnelle qui fait toute la valeur et donc la spécificité enviée des ouvriers français. De la ganterie de luxe à Saint-Junien aux parfumeries de Grasse, de la Cosmetic Valley du Loiret aux ateliers Louis Vuitton de Vendôme ou de Vendée, c'est aussi une France des territoires qui bénéficie directement des effets de la mondialisation.

Au plan environnemental, enfin, car l'industrie de luxe privilégie la qualité de ses créations aux lourds effets de la production de masse. Ce secteur répond donc parfaitement à la stratégie de croissance intelligente nourrie par la recherche, l'innovation et donc la connaissance.

Mais si le Luxe français jouit d'une forme insolente, il ne doit pas se reposer sur ses lauriers de fortune méritée. Certains secteurs, comme l'hôtellerie, connaissent des problèmes de recrutement tandis que l'aléa du marché mondial expose à la réversibilité d'une demande perméable aux soubresauts du monde. Le secteur secondaire doit en outre continuer d'attirer, par une politique de formation professionnelle et de recrutement dynamique. Cela passe naturellement par une revalorisation financière mais aussi culturelle des métiers de l'Industrie et une refonte de notre système

de formation professionnelle. Le luxe doit aussi anticiper les attentes nouvelles de clients plus sensibles à la question de la seconde vie des produits consommés, à l'heure où 70% d'entre eux considèrent l'impact environnemental du produit comme un élément déterminant de leur acte d'achat.

La France peut, par son héritage historique, parvenir à maintenir une Industrie du luxe qui, loin de s'adresser à une portion congrue de

consommateurs internationaux, participe de la vitalité de nos régions, à la valorisation de notre histoire et à la formation de la jeunesse. ●

**« Ce secteur répond (...) parfaitement à la stratégie de croissance intelligente nourrie par la recherche, l'innovation et donc la connaissance. »**



# L'INDUSTRIE DU LUXE EN FRANCE : UN EXEMPLE POUR NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR ?

**Olivier RIETMANN**

- ▶ Sénateur LR de la Haute-Saône
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président de la délégation sénatoriale aux entreprises



**E**n 2022, la France battait un triste record : le déficit de sa balance commerciale franchissait un seuil inédit en s'établissant à 163,6 milliards d'euros. La délégation aux Entreprises du Sénat tirait alors la sonnette d'alarme au travers de son rapport\* « *Commerce extérieur : l'urgence d'une stratégie publique pour nos entreprises* ».

Toujours d'actualité, le constat de ses auteurs est préoccupant. Ce déficit abyssal n'est pas le seul fait de l'aggravation conjoncturelle du déficit énergétique, mais le fruit d'une lente dégradation structurelle résultant directement de la désindustrialisation de la France et d'une perte relative de compétitivité.

Dans ce contexte alarmiste, deux secteurs ont pourtant particulièrement su tirer leur épingle du jeu : l'aéronautique et le luxe.

La France est le leader mondial du luxe. Selon un classement de 2018, les neuf entreprises françaises présentes dans le top 100 des plus gros acteurs du secteur dans le monde concentrent à elles seules un quart des ventes mondiales. Si les entreprises françaises ont su renforcer leur assise à travers des opérations de concentrations (LVMH, Kering, Hermès, Chanel), cette filière peut-elle servir d'exemple pour le développement de nos PME et ETI ? L'industrialisation du luxe a-t-elle soutenu ou bien freiné l'artisanat à la française ?

Le cas de la maroquinerie est intéressant. Ainsi, pour Hermès, le développement de la marque s'est appuyé sur un ancrage dans les territoires. L'exemple le plus récent est son implantation à Louviers, où l'entreprise a non seulement créé une école des savoir-faire mais a aussi implanté sa 21ème usine de maroquinerie. Ce fut aussi le cas en 2016 à Héricourt, en Haute-Saône, avec la 15ème manufacture entièrement dédiée à la maroquinerie. Son installation sur un site désaffecté de tissage, les anciennes filatures du Pâquis, témoigne de l'attachement viscéral du groupe à l'histoire et à la forte tradition industrielle de ce territoire, également caractérisé par le sérieux de sa main d'œuvre.

La maroquinerie-sellerie, cœur de métier du groupe, a ainsi progressé de 16 % en 2022 pour

atteindre 4,9 milliards d'euros de ventes. Pour répondre à la croissance de la demande, le groupe n'a donc pas misé sur la délocalisation à l'étranger ou l'importation, mais sur l'augmentation de sa capacité de production en France, avec une nouvelle maroquinerie par an en moyenne depuis dix ans. En se développant de cette façon sur le territoire national, le groupe s'assure du maintien des savoir-faire indispensables pour garantir une production en toute autonomie. Les compétences sont ainsi préservées.

Nous souffrons d'une trop grande dépendance économique aux importations, ce qui constitue une vulnérabilité dangereuse pour notre économie. Depuis peu, la réindustrialisation semble être redevenue un objectif des politiques publiques, mais la stratégie n'est malheureusement ni globale, ni transversale, ni cohérente. Elle omet en outre les questions centrales des compétences et de la simplification.

Prenons l'exemple de la loi « Industrie verte » : les mesures dérogatoires facilitant l'implantation d'usines stratégiques ont finalement été élargies à l'ensemble des entreprises ou sites de leurs chaînes de valeurs. Mais tous les secteurs et toutes les entreprises devraient être soutenus de la même façon !

Aujourd'hui la France et ses entreprises souffrent de la complexité normative qui coûte plus de 3 % du PIB chaque année. Il est illusoire de vouloir réindustrialiser la France et redresser notre balance commerciale sans alléger les entreprises, en particulier les TPE, PME et ETI, du poids effarant des charges administratives.

**« Aujourd'hui la France et ses entreprises souffrent de la complexité normative qui coûte plus de 3 % du PIB chaque année. »**

La sobriété normative et la simplification seront les étapes indispensables pour que les entreprises françaises connaissent la même performance que l'industrie du luxe. Ainsi seulement la France sera capable de relever les défis

de la réindustrialisation et du commerce extérieur. ●

\*[https://www.senat.fr/fileadmin/import/files/fileadmin/Fichiers/Images/delégation/entreprise/Reunions/2022/Essentiel\\_com\\_exterieur\\_V3.pdf](https://www.senat.fr/fileadmin/import/files/fileadmin/Fichiers/Images/delégation/entreprise/Reunions/2022/Essentiel_com_exterieur_V3.pdf)



# MISMISSIONS NOVATIONS EFFECTIONS



## Sommaire

- 37** Présidence de la République
- 38** Gouvernement
- 53** Parlement
- 54** Autorités administratives indépendantes
- 55** Union européenne
- 57** Collectivité d'Outre-mer, Conseils départementaux
- 58** Communes, intercommunalités
- 59** Association d'élus, Préfectures de régions
- 60** Préfectures de départements
- 64** Santé
- 65** Fondations, fédérations, Affaires publiques
- 66** Autres mouvements



## Comment puis-je vous aider aujourd'hui ?

Organiser un congrès, une AG

Contenus de marque

Communication digitale

Conseil éditorial

Pour mon événement, quelle **agence** contacter ?



SALON  
INTERNATIONAL  
DE L'AGRI  
CULTURE



# 60<sup>e</sup> GO!

édition



24 FÉV > 03 MARS  
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

OREILLETTE • 5 ANS • NORMANDE

Une manifestation officielle du  
**CENECA**  
centre national des expositions  
& concours agricoles

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

COMEXPOSIUM



#SIA2024

SALON-AGRICULTURE.COM

oké - Crédit photo : SJA24 - P. Parçhiet



## **LA TRANSITION NUMÉRIQUE,**

**C'EST PAS JUSTE L'AFFAIRE  
DE CEUX QUI RÊVENT DE  
CONQUÉRIR LE MONDE  
AVEC LEUR CHAT GPT,  
C'EST AUSSI LA VÔTRE.**

**Ensemble,  
accélérons  
vos transitions**

Les CCI accompagnent les chef(fe)s  
d'entreprise dans leurs transitions  
numérique, écologique et RH.  
**Contactez votre CCI.**



**CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE**